

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260415-2026_024_CC_22-DE



**TERRITOIRE
DE L'OUEST**

- LA POSSESSION
- LE PORT
- SAINT-PAUL
- TROIS-BASSINS
- SAINT-LEU

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le



ID : 974-249740101-20260415-2026_024_CC_22-DE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
Le cadre réglementaire et méthodologique	5
Les principaux défis à relever par la collectivité	6
Les outils de pilotage pour agir	7
 I. ACTIONS ET PERSPECTIVES	 9
1. Renforcer l'attractivité du territoire	10
2. Participer à la création d'activités économiques durables et d'emplois inclusifs	20
3. Développer les conditions de mobilité pour tous	27
4. Etre au plus près des usagers pour améliorer durablement le territoire	30
5. Favoriser la mixité sociale et l'inclusion par le logement	37
6. Contribuer à l'épanouissement et de la population et au rayonnement du territoire 1	41
7. Disposer d'une administration performante	45
8. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation	48
 II. LE TERRITOIRE DE L'OUEST, UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE	 49
1. Actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes du Territoire de l'Ouest	50
2. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation	52
 III. ANNEXES	 53

Depuis sa création en 2001, le Territoire de l'Ouest a fait du développement durable une priorité. Aujourd'hui, la transition énergétique et la préservation de l'environnement font partie de nos vies et se déclinent de façon opérationnelle à travers de nombreuses politiques publiques et compétences de l'agglomération : réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et les transports, lutte contre le changement climatique, préservation des espaces naturels et des ressources, valorisation des déchets... Il convient également de souligner que le développement durable, c'est aussi la cohésion sociale et l'épanouissement des êtres humains dans une dynamique de mieux vivre ensemble. Dans les années à venir, des projets structurants tels que l'Ecocité, vont permettre à l'agglomération de progresser vers de nouvelles formes d'habitat, d'accès aux services publics et de qualité de vie.

Au-delà de son action directe à travers ses compétences institutionnelles, l'ambition de l'intercommunalité est bien de favoriser la mise en place d'une dynamique territoriale en faveur du développement durable et de répondre aux principaux enjeux sociétaux, environnementaux et économiques du territoire. C'est tout l'enjeu de la stratégie du Projet de Territoire « Ouest 2040 » qui vise à faire de l'Ouest un territoire durable et résilient qui s'adapte et anticipe les impacts du changement climatique. Au-delà du plan d'action de l'intercommunalité, toute initiative locale permettra d'être au rendez-vous de ces enjeux.

De nombreux outils vont nous y aider, en particulier le déploiement du projet de territoire, du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) qui prend en compte l'ancien CTE, et du protocole Territoire d'Industrie. Mais au-delà des outils, il faudra réussir à réunir toutes les forces vives de l'agglomération (citoyens, élus, associations, entreprises...) pour répondre aux enjeux qui se présentent à nous.

Dans cette perspective, le rapport annuel sur la situation du développement durable du Territoire de l'Ouest apporte un éclairage sur le suivi de nos engagements et actions, et permet de valoriser les efforts entrepris par la collectivité et ses agents au travers des différents outils déployés et de mobiliser toutes les énergies pour relever les nombreux défis à venir.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MÉTHODOLOGIQUE

La promotion du développement durable dans les politiques publiques est inscrite dans la charte de l'environnement adoptée en 2005, qui précise que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Le décret du 17 juin 2011, issu de la loi Grenelle II prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants élaborent un rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport comporte à la fois :

- Le bilan des politiques publiques, orientations et programmes que la collectivité met en œuvre sur le territoire ;
- Le bilan des actions internes conduites au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses propres activités.

Ce rapport, présenté au moment du débat sur les orientations budgétaires, permet aux élus de justifier leurs choix au regard des enjeux locaux et

des finalités du développement durable.

La loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009 prévoit que des engagements chiffrés soient pris sur le climat, les bâtiments, l'énergie, les déchets et la biodiversité, à différents horizons temporels.

La loi dite « Grenelle II » du 11 juillet 2011 complète et territorialise la loi dite « Grenelle I ». Elle instaure notamment la mise en œuvre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), des plans climat-énergie territoriaux (PCET) et l'obligation de réaliser des bilans carbone pour certains types d'établissements privés et publics.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le changement climatique et de renforcer son indépendance énergétique grâce à une série de mesures portant notamment sur la rénovation des bâtiments, le développement des transports propres, la lutte contre les gaspillages, la promotion de l'économie circulaire, le développement des énergies renouvelables, le renforcement de la sûreté nucléaire et la simplification des procédures.

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Promotion de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations
- Amélioration de la qualité de vie et de l'épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

LES PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVÉR PAR LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les 5 finalités du développement durable (Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement)	Les défis à relever par le Territoire de l'Ouest en matière de développement durable
1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	• Réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) • Bilan des Emission des Gaz à Effet de Serre (BEGES) • Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures • Limitation de l'étalement urbain • Priorité aux modes de transports moins émetteurs de GES (gaz à effets de serre)
2 - Biodiversité, protection des milieux et des ressources	• Gestion écologiquement rationnelle des déchets • Gestion rationnelle des ressources naturelles • Approche multifonctionnelle des territoires ruraux
3 - Épanouissement humain	• Satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, ...) • Lutte contre la pauvreté et l'exclusion • Accès à des pratiques sportives/loisirs adaptés à la population • Participation des habitants et usagers
4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	• Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous • Amélioration des logements et du cadre de vie • Rénovation urbaine et revitalisation rurale • Ouverture sur les pays de la zone Océan indien
5 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommations responsables	• Organisation territoriale, responsabilité environnementale et sociale, politique d'achats responsables • Actions visant la modification des comportements de consommation • Promotion de systèmes productifs locaux, écologie industrielle, économie solidaire • Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage

LES OUTILS DE PILOTAGE POUR L'ACID EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Trois outils complémentaires permettent de planifier et d'animer la dynamique d'action du Territoire de l'Ouest en matière de transition écologique et énergétique pour les prochaines années : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Principalement orientés sur des problématiques environnementales, ces dispositifs intègrent également des volets économiques et sociaux, complémentaires les uns des autres pour assurer une véritable synergie de transition sur le territoire.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) : c'est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. L'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015, modifie les Plans Climat Energie Territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

Les PCET deviennent ainsi des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Leurs contenus et modalités d'élaboration sont précisés par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial. Il est à noter que le Territoire de l'Ouest dispose d'un Plan Climat Energie Territorial adopté en 2015.

Le PCAET comprend :

- Un diagnostic
- Une stratégie territoriale
- Un programme d'actions
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale (cf article R122-17 du code de l'environnement). L'autorité environnementale compétente est la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Afin de faciliter le rapprochement entre SCoT et PCAET (procédure en cours), l'ordonnance du 17 juin 2020 prévoit la possibilité de réaliser un SCOT valant PCAET suivant les modalités ci-dessous :

[...« Art. L. 141-17. – Le schéma de cohérence territoriale tenant lieu de plan climat-air-énergie territorial poursuit les objectifs énoncés au 1° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Le projet d'aménagement stratégique définit ces objectifs, qui sont également déclinés dans le document d'orientation et d'objectifs. « Il comprend également, en annexe, les éléments énumérés au II de l'article L.229-26 du code de l'environnement et relatifs à la mise en œuvre et au suivi de ces objectifs.

« Art. L. 141-18. – Le plan climat-air-énergie territorial et les documents le composant peuvent être mis à jour, le cas échéant, ou adaptés, conformément aux articles L. 229-25 et L. 229-26 du code de l'environnement, sans qu'il soit nécessaire de réviser ou de modifier l'ensemble du schéma de cohérence territoriale. ...].

Enfin, un développement de modes de gouvernance participative sur la transition écologique et énergétique du territoire sera recherché.

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) est une obligation réglementaire pour les collectivités. Il leur permet de connaître les sources d'émissions de ces gaz sur une année de référence et de prendre des mesures pour les éviter ou les limiter dans leur périmètre de compétences. Le BEGES est constitué d'un diagnostic et d'un plan de transition regroupant les actions par compétence de la collectivité. Il doit porter sur les émissions directes de gaz à effet de serre et les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur. Il doit également être révisé tous les 3 ans et publié sur la plate-forme de l'ADEME <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>

Dans le cadre de la future élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Territoire de l'Ouest, les résultats du BEGES sur le patrimoine et compétences de la collectivité permettront d'alimenter le diagnostic et le plan d'action du document qui lui couvre l'ensemble des émissions du territoire. Il s'agit ainsi de deux approches complémentaires pouvant être menées de façon coordonnée.

Le BEGES du Territoire de l'Ouest a été réalisé sur 3 catégories d'émissions :

- Emissions directes (obligatoire) ;
- Emissions indirectes associées à l'énergie (obligatoire) ;
- Autres émissions indirectes, pour les compétences exercées en direct par la collectivité, comme les émissions liées aux déplacements domicile-travail des agents.

Sur l'année 2019, le Bilan des émissions GES du Territoire de l'Ouest s'élève à 80 188 TO2e.

Les propositions d'actions pour réduire les émissions de GES de la collectivité ont ainsi principalement porté sur les compétences les plus émettrices (déchets, transport et administration générale).

Le Contrat de Relance de Transition Écologique (CRTE) : c'est un outil opérationnel vers un territoire décarboné ; nouvelle démarche de partenariat entre l'État et le territoire, le CRTE a vocation à associer les acteurs du territoire (collectivités, entreprises et associations...) pour traduire localement l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international, en particulier la neutralité carbone à horizon 2050.

Le Territoire de l'Ouest s'est inscrit dans cette démarche innovante et a été retenu comme territoire d'expérimentation en 2018 suite à l'appel à projets national CTE. En avril 2022, un nouveau contrat CRTE a été signé avec l'Etat, ce dernier vient compléter les engagements antérieurs des programmes d'actions du CTE et Territoire d'industrie.

Le Territoire de l'Ouest ambitionne de devenir le pôle économique et durable de La Réunion. Pour cela, il développe depuis 2021, « le Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire » (CITI), qui fait de la communauté d'agglomération un pilier de l'innovation Réunionnaise. Ce que nous voulons, c'est utiliser les grands chantiers du territoire pour organiser un écosystème dynamique et productif (Pôle Innovation de l'Ouest).

Ces dispositifs cumulés intègrent à l'heure actuelle une centaine d'actions portées par l'agglomération et les autres partenaires publics, associatifs et privés autour des thématiques de l'énergie, des mobilités, de l'économie circulaire, de la gestion durable des ressources...

Ces dispositifs contractuels permettent de valoriser les projets de l'agglomération, mais également de faire émerger de nouvelles actions portées par les acteurs locaux, notamment privés et associatifs. Ils créent ainsi un lien entre l'économie et l'écologie, démontrant que la transition écologique peut être un levier de développement pour le territoire.

PREMIÈRE PARTIE

I. ACTIONS ET PERSPECTIVES

1. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Politique publique en lien avec les finalités de lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère, biodiversité et protection des milieux et des ressources.

Actions 2025	
Les défis à relever	Actions
FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'ACTIONS DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES) - En 2025, le BEGES fait l'objet d'une révision/évaluation. La première phase consistant à analyser le précédent bilan et à collecter les données relatives à l'année 2024, est en cours. La réalisation du BEGES 2025 se poursuivra sur le début d'année 2026. Ces travaux permettront d'actualiser le diagnostic des émissions et de disposer d'une base solide pour définir de nouvelles actions de réduction cohérentes avec le PCAET. - Le plan de transition du BEGES ,validé en 2022, n'a pas donné lieu à une animation formalisée. Sa mise en œuvre a pu être portée à travers certaines réalisations du Territoire de l'Ouest qui ont contribué à la réduction des émissions, notamment s'agissant des mobilités douces et de l'optimisation l'usage du numérique.
	ÉLABORER LE PLAN CLIMAT AIR ET ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) - Suite à l'arrêt du projet de PCAET en novembre 2024, finalisation de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées, de l'autorité environnementale et du public. - Réunion publique, le 28 mars 2025. - Consultation du public pendant un mois, du 31 mars au 30 avril 2025. - Réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et aux remarques des citoyens mai 2025. - Approbation du PCAET en Conseil Communautaire le 25 juin 2025. - Engagement de la mise en œuvre du Programme d'actions : préfiguration des réseaux de référents techniques « Air Energie Climat » Communes/ Territoire de l'Ouest et interne de la collectivité . - Engagement de la réflexion pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies (SDE) (action 5.1 du programme d'actions).
	LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) - Poursuite de la mission d'élaboration du SCoT Air Energie Climat confiée au groupement d'études piloté par Citadia Conseil, depuis mars 2024. - Finalisation du diagnostic. - Première version du Projet d'Aménagement Stratégique soumis au débat du conseil communautaire. - Association des communes et PPA aux travaux. - Définition de la trajectoire ZAN : -25%/-35%/-40%. - Engagement des travaux du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), au dernier trimestre 2025. - Réunion publique sur la révision du SCoT (de pair avec le PCAET). - Lancement d'une mission express sur la stratégie à définir sur la ressource en Eau, pour alimenter les travaux du SCoT.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE MODIFIÉ • Accompagnement des plans locaux d'urbanisme (PLU) dans le cadre de leur mise en compatibilité avec le SCoT modifié, avec participation aux ateliers et réunions de Personnes Publiques Associées (PPA), dans le cadre de la révision des PLU de Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu. • Instruction des dossiers d'évolution des PLU, des dossiers de CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) et des autorisations d'urbanisme, au regard de la compatibilité avec le SCoT modifié (opérations d'aménagement, constructions >5000 m² de surface de plancher...). • Suivi des procédures d'évolution des autres documents supra et la compatibilité du SCoT avec ces documents, en priorité le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, la Charte du Parc National, Schéma Régional des Carrières en cours d'élaboration, des Plans de Prévention des risques etc... • Engagement de la 4ème actualisation des indicateurs de l'observatoire du SCoT sur la base d'un nouveau contrat de quasi régie permettant d'assurer la continuité de l'observation des indicateurs du SCoT en vigueur et préfigurer l'observatoire du futur SCoT Air Energie Climat. • Dans le cadre de la convention AGORAH 2024-2026, validation de la subvention pour la mise en œuvre de son programme de travail 2025. • Participation aux comités techniques, groupes de travail et accompagnement de l'élue en Conseil d'Administration et Assemblée générale de l'Agorah.
APPORTER LE RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS	APPUI À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL DES HAUTS ET DE MAFATE • Accompagnement ou instruction des premiers projets émergeant au soutien des programmes ITI FEDER et LEADER. • Convention de partenariat avec le Parc National : expérimentation / éclairage ZAE Ecoparc ; élaboration concertée du cahier des charges et de la grille d'analyse de l'étude d'amélioration de l'environnement nocturne des berges de la Rivière des Galets ; réalisation de l'étude de plan guide de renouvellement rural de Ravine Daniel. • Contribution au dossier de création du Groupement d'Intérêt Public de Mafate (convention constitutive, budget) et à l'installation de la structure. • Co-financement de la gestion de la piste de la Rivière des Galets à titre transitoire.

Actions 2025

APPORTER LE RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS

Les défis à relever	Actions
	MOBILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS RURAUX ET URBAINS • Animation du dispositif (information et appui aux Communes et Directions du Territoire de l'Ouest, dans la constitution des dossiers et le suivi des premières opérations aidées). • Signature du Contrat Territorial d'ITI FEDER 2021-2027 ; • Accompagnement de six dossiers relevant des volets OS5.1 (urbain) et OS5.2 (Hauts). MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER (LIAISON ENTRE ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE) DANS LES HAUTS • Clôture du programme 2016-2022 (93% de dépenses certifiées et 89% des aides allouées payées). • Organisation de 4 réunions du Comité de programmation du TeRH GAL LEADER de l'Ouest 2023-2027 : 45 projets soutenus, + de 900 k€ d'aides publiques allouées, dont 730 k€ de FEADER. • En collaboration avec l'Autorité de Gestion FEADER : - o mise à jour des cadres d'intervention des fiches-actions du programme LEADER, au plus proche des besoins du territoire et des possibilités réglementaires. - o mise en place d'un dispositif transitoire de paiement des avances de subvention FEADER via Avances de Trésorerie Remboursables délivrées par l'EPCI contre cession de créance des bénéficiaires. • Participation au Salon « Nou lé lokal » (4 agents sur 2 jours, du 12 au 13/09/25). • Elaboration du dossier de candidature de la plateforme partenariale TeRH GAL de l'Ouest à l'appel à projets d'animation territoriale des Hauts de l'Ouest, lancé par le Département. OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE • Animation territoriale (2 réunions de Comité technique ORT / an, séances de travail avec les services de la Ville de Saint-Leu et la DEAL / avenant d'intégration). • Cofinancement de l'ingénierie sur le périmètre « Petite Ville de Demain » (Trois-Bassins). • Signature de l'avenant n°2 d'intégration de Saint-Leu (périmètre du centre-ville) à la convention d'ORT intercommunale de l'Ouest.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	• Démarrage de l'étude d'opportunité, avec les différents acteurs concernés (Fédération de pêche, Etat, Département), d'une brigade de surveillance des cours d'eau pérennes sur la Rivière des Galets et la Ravine Saint-Gilles, afin de sécuriser les usages, limiter le braconnage et garantir les débits légaux. • Restauration écologique et pédagogique de la zone humide de l'Hermitage : validation du scénario de travaux et finalisation des études. • Gestion intégrée des espèces exotiques envahissantes aquatiques sur les plans d'eau de la ravine Hermitage et de la ravine Saint-Gilles : poursuite du déploiement des barrages flottants pour la lutte intégrée. • Participation au 1er Carrefour des Gestions outre-mer de l'eau et des déchets. • Signature d'une convention de partenariat technique avec le GIP de la Réserve Naturelle de l'Etang, pour l'intervention d'urgence dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes et des pollutions localisées du périmètre de Saint-Paul.
OFFRIR À LA POPULATION UNE EAU DE QUALITÉ & LIMITER LES IMPACTS SUR LES MILIEUX	DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE • Travail d'ajustement des ressources afin de continuer à soutenir un plan d'investissement ambitieux. • Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable : attribution des marchés (2 lots) et lancement de l'étude. • Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire : validation du choix du mode de gestion (DSP Le Port / La Possession) et engagement de la procédure correspondante. • Prolongation du 1er Contrat de Progrès jusqu'en mars 2027. AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX ET DES INFRASTRUCTURES • Chaîne de transfert de Dos d'Ane et Ste-Thérèse — Maîtrise d'ouvrage directe : attribution du marché de maîtrise d'œuvre et engagement des études de maîtrise d'œuvre (Commune de La Possession). • Alimentation de Cœur de Ville — Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMOP « Eaux de La Possession » : signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région Réunion – Livraison des travaux (Commune de La Possession). • Modernisation des réseaux d'eau potable sur les communes en maîtrise d'ouvrage directe : - o Impasse Chokas à Saint-Leu – Travaux réceptionnés. - o Chemin d'eau La Fontaine et chemin surprise à Saint-Leu – Travaux démarrés. - o Rue Gérard Philippe et Ernst ZERMELO à Le Port – Travaux réceptionnés. - o Allée du Soleil et rue du lotissement Grande Montagne à La Possession – Travaux réceptionnés. - o Rue Youri Gagarine à La Possession – Travaux démarrés. • Contractualisation de plusieurs co-maîtrise d'ouvrage avec Le Port (RHI Rivière des Galets et Portes de l'Océan) et la Région Réunion (RN1E).

Actions 2025

OFFRIR À LA POPULATION UNE EAU DE QUALITÉ & LIMITER LES IMPACTS SUR LES MILIEUX

Actions

- Réception des travaux concessifs sur le chemin Waben, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SEMOP « Eaux de La Possession ».
- Démarrage des travaux de réhabilitation et extension de l'usine de potabilisation intercommunale Le Port / La Possession (ex. Pichette) : cette action vise à doubler la capacité de traitement de l'usine afin de soulager les prélèvements sur les forages existants. Le Territoire de l'Ouest sécurise ainsi, d'un point de vue sanitaire et quantitatif, l'eau sur le secteur Port/ Possession. La chaîne de refoulement réalisée permettra d'alimenter les communes du Port et La Possession jusqu'à Dos d'Ane.
- Construction de l'usine de traitement de l'eau potable de Maduran : poursuite des travaux sur les réservoirs, notamment en attente des travaux de renforcement à réaliser par le SIDELEC.

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU PLUVIAL URBAIN

- Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement des Eaux Usées et de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : finalisation des cahiers des charges suite à la première consultation infructueuse et lancement de la nouvelle consultation.
- Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire : validation du choix du mode de gestion (Délégation Service Public-DSP- Le Port / La Possession) et engagement de la procédure correspondante.

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Extension et réhabilitation de la station d'épuration de Bois de Nèfles à Saint-Leu : finalisation et lancement de la consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre.
- Sécurisation des ouvrages d'assainissement (communes du Port, La Possession, Saint-Leu) : lancement du marché de maîtrise d'œuvre correspondant.
- Modernisation des réseaux d'eaux usées de l'impasse des Chokas (Saint-Leu) – Maîtrise d'ouvrage directe : livraison des travaux.
- Modernisation des réseaux d'eaux usées et pluvial urbain de la rue Lotissement Grande Montagne (La Possession) – Maîtrise d'ouvrage directe : livraison des travaux.
- Contractualisation et mise en œuvre de plusieurs conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec :
 - La Région Réunion (RN1E) : pour les eaux usées ;
 - Le Port (RHI Rivière des Galets et Portes de l'Océan) : pour les eaux usées et les eaux pluviales urbaines ;
 - Trois-Bassins (rue Touring, chemin barrière, RHI Littoral) : pour les eaux pluviales urbaines ;
 - Saint-Leu (traversée de Piton) : pour les eaux pluviales urbaines.
- Mise en œuvre des conventions de gestion des eaux pluviales urbaines avec les 5 communes.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
PROTÉGER LES POPULATIONS EXPOSÉES AUX RISQUES NATURELS	• Engagement des études et des travaux nécessaires suite au passage du cyclone Garance : - o La Possession : ravines des Lataniers (gestion des atterrissements), Balthazar et Marquet (confortements d'ouvrage) ; - o Saint-Paul : gestion des atterrissements sur plusieurs ravines (Hermitage, Saint-Gilles, Boucan, ...) et travaux sur le système d'endiguement de la Route Digue ; - o Trois-Bassins : nettoyage de l'embouchure ; - o Saint-Leu : travaux (confortement, gestion des atterrissements, ...) sur plusieurs ravines (Grand étang, Petit étang, la Fontaine, ...). • Confortement du système d'endiguement de la Rivière des Galets : • Etudes et travaux d'urgence suite au passage du cyclone GARANCE (épi 5 & berge entre épis 4 et 5) : travaux terminés ; - o Etude hydromorphologique de la Rivière des Galets pour mieux appréhender l'évolution sédimentaire de la rivière et études d'opportunité et de faisabilité du confortement des berges aval : en cours ; - o Etudes en vue de la mise en œuvre de confortements renforcés (épis 4 et 5 et berge intermédiaire entre ces épis) ; - o Adaptation du plan d'actions du PAPI (études pour de nouvelles solutions à long terme) ; - o Note technique sur la réduction de la vulnérabilité au droit des berges aval. • Elaboration de la stratégie de gestion des inondations : finalisation du cahier des charges. • Mise en œuvre d'un système de surveillance à distance des systèmes d'endiguement – Installation des caméras sur les sites prioritaires. • Déploiement d'un service d'assistance météorologique commun avec les 5 communes du territoire, permettant d'être alerté 24H/24 et de partager, en gestion de crise, les actions respectives des acteurs (routes fermées, travaux en cours, pose de batardeau). • Mise en œuvre du PAPI Hermitage-Saline les Bains : lancement de la consultation pour les travaux du canal de dérivation et poursuite des études sur la passerelle de l'Hermitage et l'endiguement aval, avec enquête publique foncière. • Instruction des demandes d'autorisations des 4 systèmes d'endiguement de classe C.
METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU TRAIT DE CÔTE	• Elaboration des projets de Plans Globaux des Sédiments sur les secteurs prioritaires (Saint-Gilles, Saint-Leu centre-Nord). • Réalisation du diagnostic technique des ouvrages maritimes repris en co-gestion. • Etudes préliminaires de maîtrise d'œuvre pour une solution de confortement à moyen terme (4-5 ans) de l'esplanade des Roches Noires sur un périmètre élargi. • Confortement embouchure ravines Grand et Petit Etang (volet épi maritime) – Réalisation des études environnementales : Diagnostic et cadrage réglementaire. • Travaux de réensablement de la plage Hermitage Nord, en coordination avec les travaux de revégétalisation de l'arrière-plage, porté par la mairie de Saint-Paul.

PERSPECTIVES 2026

FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les défis à relever

Actions

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'ACTIONS DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES)

- Finaliser les travaux du BEGES.
- Evaluer le plan de transition et l'adapter pour 3 ans, en cohérence avec les orientations et objectifs du PCAET.
- Valider le BEGES ainsi que son nouveau plan de transition.
- Publier le BEGES sur la plateforme informatique nationale.
- Animer le plan de transition pour réduire l'impact de la collectivité, en cohérence avec l'action 19.2 du PCAET « Montrer l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses compétences ».

ÉLABORER LE PLAN CLIMAT AIR ET ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

- Organiser, structurer et planifier la mise en œuvre le plan d'action du PCAET.
- Animer et consolider le réseau PCAET Ouest.
- Renforcer l'animation du PCAET par la création d'un binôme d'animation et de mise en œuvre du PCAET 2025-2031, interface entre le Territoire de l'Ouest, ses communes membres et les partenaires associés.
- Lancer l'action 5.1 d'élaboration du Schéma Directeur des Energies (SDE).

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

- Les travaux d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), comprenant le volet urbanisme commercial (DAACL) du SCoT « Air Energie Climat » engagés au dernier trimestre 2025, se poursuivront sur le 1er semestre 2026. Une fois formalisés, les orientations et objectifs alimenteront le projet du SCoT qui sera soumis à l'arrêt, au Conseil Communautaire, au dernier trimestre 2026.
- La concertation en cours se déroulera jusqu'à la phase d'arrêt du projet. Le dossier de concertation disponible au siège du Territoire de l'Ouest, dans les 5 communes et en ligne, sera complété en fonction de l'avancement du projet. Une nouvelle réunion publique devrait être organisée avant l'arrêt du projet.
- Lancement des travaux relatifs à la définition des trames verte, bleue, noire et brunes.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE MODIFIÉ

- Suivi de la convention de partenariat avec l'AGORAH (participation aux comités techniques, groupes de travail et accompagnement de l' élu(e) en Conseil d'Administration et Assemblée générale)
- Accompagnement des PLU des communes dans leur procédure de révision engagée en compatibilité avec le SCoT en vigueur, au regard de l'avancement des travaux du SCoT AEC en cours d'élaboration.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
APPORTER LE RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS	APPUI À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL DES HAUTS ET DE MAFATE • Mise en œuvre des outils financiers ITI FEDER et LEADER. • Relations avec les communes membres : appui au montage de dossiers de demande de financement ITI FEDER, gestion des conventions de Fonds de Concours. • Convention de partenariat avec le Parc National : coopération sur l'amélioration de l'environnement nocturne des berges de la rivière des Galets (ZA Cambaie) ; renaturation d'espaces secondarisés autour de la route Hubert Delisle. • Mise en place opérationnelle du Groupement d'Intérêt Public de Mafate. • Solde de la convention de co-financement de la gestion de la piste de la Rivière des Galets. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER (LIAISON ENTRE ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE) DANS LES HAUTS • Clôture des opérations du programme LEADER 2014-2022 (certification et paiement). • Promotion du nouveau programme 2023-2027 (réunions d'information ; permanences et mobilisation des moyens des partenaires - équipes Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion, Parc National de La Réunion, Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion - dans les différents quartiers des Hauts ; refonte et mise à jour de la stratégie de communication et du site internet www.terhgal.re). • Organisation et mobilisation de l'équipe d'animation territoriale du TerRH GAL de l'Ouest. • Instruction des dossiers de demande d'aide. • Sélection des projets soutenus (organisation d'un Comité de programmation / trimestre) ; engagement des crédits ; paiement des avances de trésorerie remboursables et suivi des opérations. MOBILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS RURAUX ET URBAINS • Poursuite de l'animation de la stratégie intégrée (information des bénéficiaires potentiels et du public, accompagnement des porteurs de projets). • Contribution à une communication régulière de l'intervention européenne en faveur du territoire. • Emission de l'avis de l'Entité Territoriale sur les opérations après instruction par l'Autorité de Gestion (AG). • Coordination de la bonne exécution, du suivi des opérations et de leur contribution à l'atteinte des résultats du dispositif. • Elaboration et présentation de l'état d'avancement annuel de la mise en œuvre de la stratégie, de la réalisation des opérations ainsi que des faits marquants du contrat territorial (clause de revoyure avec l'AG FEDER fixée au 30/06/2026). • Contribution aux évaluations mises en œuvre sur le Programme FEDER FSE+ 2021-2027 et fourniture des éléments attendus par les évaluateurs. OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE • Animation territoriale (2 réunions de Comité technique ORT / an). • Cofinancement de l'ingénierie sur le périmètre « Petite Ville de Demain » (Trois-Bassins).

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	• Stratégie de gestion des milieux aquatiques : le travail d'animation et de concertation partenarial, mené depuis 2021, a conduit à définir une démarche reposant sur la co-construction collective pour parvenir aux objectifs fixés et validés par le Territoire de l'Ouest, pour préserver les milieux aquatiques. La signature d'une charte des acteurs devra permettre d'impliquer les différents intervenants dans cette démarche pour les années à venir. • Etude d'opportunité pour la mise en œuvre, avec les différents acteurs concernés (Fédération de pêche, Etat, Département), d'une brigade de surveillance des cours d'eau pérenne sur la Rivière des Galets et la Ravine Saint-Gilles, afin de sécuriser les usages, limiter le braconnage et garantir les débits légaux. • Restauration écologique et pédagogique de la zone humide de l'Hermitage : attribution des marchés et démarrage des travaux. • Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le conservatoire du Littoral afin de réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques au droit de l'embouchure de la ravine Trois-Bassins et en lien avec le sentier littoral.
PROTÉGER LES POPULATIONS EXPOSÉES AUX RISQUES NATURELS	• Elaboration de la stratégie de gestion des inondations : démarrage de l'étude, réalisation du diagnostic. • Confortement du système d'endiguement de la Rivière des Galets : - o Poursuite des études déjà engagées afin de consolider la stratégie à long terme ; - o Démarrage des travaux de confortement renforcés (Epi 4 + berge intermédiaire entre les épis 4 et 5). • Mise en œuvre du PAPI Hermitage-Saline les Bains : attribution des marchés et démarrage des travaux sur le canal de dérivation / poursuite des études sur la passerelle de l'Hermitage et l'endiguement aval, avec enquête publique foncière. • Confortement embouchure des ravines Grand et Petit Etang (volet endiguement) : poursuite des études techniques et environnementales pour l'obtention des autorisations réglementaires. • Reprise des études pour la réalisation d'aménagements hydrauliques en lien avec la GEMAPI : - o Dévoisement de la ravine Piton Défaud ; - o Lutte contre les inondations sur le secteur de Savanna ; - o Aménagement hydraulique du quartier de la Grande Fontaine. • Rétablissement de la continuité hydraulique d'un bras de la ravine Fleurimont.
METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU TRAIT DE CÔTE	• Elaboration des projets de Plans Globaux des Sédiments sur les secteurs prioritaires (Saint-Gilles, Saint-Leu centre-Nord). • Réalisation du diagnostic technique des ouvrages maritimes repris en co-gestion. • Etudes préliminaires de maîtrise d'œuvre pour une solution de confortement à moyen terme (4-5 ans) de l'esplanade des Roches Noires sur un périmètre élargi. • Confortement embouchure ravines Grand et Petit Etang (volet épis maritime) – Réalisation des études environnementales : Diagnostic et cadrage réglementaire. • Travaux de réensablement de la plage Hermitage Nord, en coordination avec les travaux de revégétalisation de l'arrière-plage, porté par la mairie de Saint-Paul.

PERSPECTIVES 2026

**OFFRIR A LA POPULATION
 UNE EAU DE QUALITE &
 LIMITER LES IMPACTS SUR
 LES MILIEUX**

Les défis à relever

Actions

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

- Poursuite du travail d'ajustement des ressources afin de continuer à soutenir un plan d'investissement ambitieux.
- Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable : finalisation du diagnostic initial et analyse des besoins et ressources (scénarios prévisionnels).
- Réflexion sur le diagnostic d'accès à l'eau pour tous.
- Finalisation de la procédure de DSP sur le périmètre Le Port (option La Possession).
- Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire : étude du choix du mode de gestion sur Saint-Leu et engagement de la procédure correspondante.
- Lancement de l'élaboration de la 2ème génération du Contrat de Progrès.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX ET DES INFRASTRUCTURES

- Chaîne de transfert de Dos d'Ane et Ste-Thérèse — Poursuite des études de maîtrise d'œuvre et engagement des premiers travaux de réseaux sur voiries publiques.
- Poursuite du programme de modernisation des réseaux d'eau potable sur les communes en maîtrise d'ouvrage directe, en fonction des priorités d'exploitation ou des programmes de renouvellement de voiries.
- Poursuite des co-maîtrises d'ouvrages engagées et étude des opportunités de nouvelles co-maîtrises d'ouvrages, en fonction des projets des communes.
- Poursuite des travaux de réhabilitation et extension de l'usine de potabilisation intercommunale Le Port / La Possession (ex. Pichette).
- Construction de l'usine de traitement de l'Eau potable de Maduran : mise en service de la chaîne de refoulement Piton 800 et Piton 1000 (commune de Saint-Leu). La mise en service de l'usine et des nouveaux réservoirs était nécessaire pour assurer la continuité de servir et procéder aux travaux de réhabilitation des réservoirs existants et au renforcement électrique de la chaîne de pompage qui relie l'usine de Maduran aux réservoirs de Piton 1000 et Piton 800.

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU PLUVIAL URBAIN

- Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement des Eaux Usées et de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : attribution des marchés et lancement de l'étude.
- Finalisation de la procédure de DSP sur le périmètre Le Port / La Possession.
- Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire : étude du choix du mode de gestion sur Saint-Leu et engagement de la procédure correspondante.
- Poursuite de la prise en main progressive de la compétence Eaux Pluviales Urbaines.

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Extension et réhabilitation de la station d'épuration de Bois de Nèfles à Saint-Leu : notification du marché de maîtrise d'œuvre et démarrage des premières études (diagnostic).
- Poursuite du programme de modernisation des réseaux d'eaux usées et/ou pluvial urbain sur les communes en maîtrise d'ouvrage directe, en fonction des priorités d'exploitation ou des programmes de renouvellement de voiries.
- Poursuite des co-maîtrises d'ouvrages engagées et étude des opportunités de nouvelles co-maîtrises d'ouvrages en fonction des projets des communes.

2-PARTICIPER À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ET D'EMPLOIS INCLUSIFS

Politique publique en lien avec les finalités : épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations, dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

Actions 2025	
Les défis à relever	Actions
FAIRE DE L'INSERTION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE VÉRITABLES LEVIERS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SOLIDAIRES	Le Territoire de l'Ouest porte le dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) depuis 2009. Près de 1 300 personnes (demandeurs d'emploi très éloignés du marché de travail) sont accompagnées chaque année. Un accompagnement individualisé et renforcé, entraîne la réalisation d'étapes de parcours (formation, emploi, ...), qui vise à permettre aux bénéficiaires d'accéder à un emploi durable, à un diplôme ou à la création d'entreprise. Le volet employabilité a été renforcé en 2023 afin de renforcer et consolider les compétences acquises sur un parcours d'insertion professionnelle. En août 2024, le Territoire de l'Ouest a résilié le marché du prestataire pour non-conformité au cahier des charges. De nouveaux marchés ont été lancés en 2025. Ces marchés sont en cours d'attribution. L'accompagnement du public PLIE doit reprendre en mars 2026. ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) : • Lancement d'un dispositif d'accompagnement des structures de l'ESS (commercialisation de produits, marketing, recherche de financement, formation commande publique). • Poursuite du soutien de 5 projets lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2025. • Accompagnement des structures pour lancer des campagnes de financement participatif par le dispositif Poc Poc, porté par l'association Le Clan. • Sensibilisation du public et des futurs adhérents à la monnaie locale complémentaire, action portée par l'association Nout Moné.
METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST	AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ÉCOCITÉ PHAONCE : • Ateliers participatifs (élus et services). • Orientations programmatiques confortées et validées. • Plan d'aménagement actualisé. • Phase d'incubation du « Démonstrateur de la Ville Durable » finalisée et clôturée. • Formalisation de la candidature pour la phase de réalisation du « Démonstrateur de la Ville Durable » pour la période 2027-2031. • Approbation du dossier de réalisation de la ZAC Ecocité Phaonce. • Contrat de concession avec la SPL Grand Ouest aux risques de l'EPCI, sur le périmètre opérationnel de la ZAC Ecocité Phaonce. • Mandat d'études sur la ZAC 2 confié à la SPL Grand Ouest.

Actions 2025

METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

Les défis à relever

Actions

SUIVI OPÉRATIONNEL DES PROJETS ÉCONOMIQUES STRUCTURANTS

- Suivi et pilotage du mandat de travaux avec la SPL Grand Ouest pour la réalisation des travaux de viabilisation (URD) sur le périmètre Henri Cornu.
- Finalisation des études de programmation pour répondre à la demande de foncier économique :
 - o ZAE Marthe Bacquet : mise en œuvre de stratégies d'aménagement ;
 - o Transfert des projets ZAE Balthazar et Pointe des Châteaux pour la phase dossier technique détaillé.
- Lancement des travaux de modernisation de la ZA Ivan Hoareau (ex ZA Le Port), accompagnés d'actions d'urbanisme transitoire, visant à réorganiser temporairement les espaces, en attendant la finalisation des aménagements définitifs.
- Engagement des études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une zone de transit à Cambaie et la mise en place d'une zone provisoire de 3 hectares pour répondre aux besoins immédiats des entreprises.
- Modernisation de la ZAE Victorine Taïlou (ex ZA Cambaie) : suivi du mandat de travaux confié à la SPL Grand Ouest. Cette phase a été marquée par une concertation avec les entreprises locales et le lancement des études de maîtrise d'œuvre.
 - Réalisation des études complémentaires portant sur les aspects juridiques et financiers de la Zone Marthe Bacquet.
- ZAC Renaissance III : engagement des démarches pour les études de programmation et d'acquisition foncière, en vue du développement d'une nouvelle zone économique stratégique.
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la Zone de Transit de la ZAE Abdéli Goulamaly, la ZA Saline, et la ZAE Triangle Prévert au Port.
- Commercialisation sur l'Ecoparc, où l'appel à projets lancé sur deux lots fin 2024 a été attribué au premier semestre 2025.
- Un appel à projets lancé pour la commercialisation de deux lots sur la ZA Pointe des Châteaux et son extension, au premier semestre 2025. Ce dernier a été infructueux et sera relancé en 2026.
- Instruction de 13 dossiers de candidature, dont 3 sur la ZA Pointe des Châteaux et 10 sur la ZAC Environnement / secteur Ecoparc.
- Zac Environnement / secteur Ecoparc : relance du marché d'entretien des espaces verts, du marché d'urbanisme-conseil de la ZAC ; travaux de mise en conformité du poste de relevage lancés et en cours de rétrocession.
- Sur la zone d'activités de Bras-Montvert à Trois-Bassins : démarrage de l'étude de programmation pour l'opération « Village intégré », correspondant à 7 ateliers de taille moyenne (entre 50 et 120 m²) et des études de maîtrise d'œuvre début 2025, par la SPL Grand Ouest.
- La concession CBo Territoria de la ZAC Portail est arrivée à son terme au 31/12/2025. Les rétrocessions des équipements publics (voiries + poste de relevage) ont été réalisées en 2025.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
DÉVELOPPER L'INNOVATION ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	• Accompagnement à la structuration de filières des éco-matériaux (programme Démonstrateurs de la Ville Durable - DVD). • Ateliers R&D et ENr pour la valorisation locale de la recherche en énergie. • Présentation de la stratégie Energie dans les ZAE de l'Ouest et réalisation de l'étude initiale sur Ecoparc. • Ateliers de sensibilisation et de lancement de la démarche Ecologie Industrielle dans l'Ecoparc. • Groupes de travail pour le lancement du Pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC). • Soutien et valorisation de la monnaie locale « TIKATSOU ». • Visites d'entreprises pour l'accompagnement des projets innovants. • Valorisation du savoir-faire local et accompagnement de 15 artisans, d'1 association des Industries Culturelles et Créatives et de 8 ACI du territoire sur le salon Nou lé lokal de l'ADIR. • Poursuite de la démarche « Territoire d'Industrie » : - o Accompagnement de projets ; - o Autoconsommation collective d'énergie issue de la méthanisation sur la ZAE Cambaie ; - o Création d'une académie de formation à la maintenance industrielle ; - o Etude sur la valorisation des biodéchets industriels. • Finalisation des études préalables et lancement de l'étude de programmation du Pôle d'Innovation de l'Ouest (PIO). • Participation et financement de l'étude de faisabilité et d'implantation du projet de Plateforme énergie dans la ZA GOULAMALY, commandée à la SPL Energies-Réunion.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
FAIRE DE L'INSERTION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE VÉRITABLES LEVIERS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SOLIDAIRES	• Le marché d'accompagnement PLIE sera déployé, en 2026, avec le renfort du volet psychosocial et le partenariat avec les acteurs. • Soutien d'un projet d'annuaire de l'insertion et de diagnostics des publics PLIE, développé par l'association Webcup. • Outiller le PLIE de supports de communication pour renforcer sa visibilité sur le territoire. • Organiser un séminaire associant les acteurs de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et les têtes de réseaux des entreprises du territoire : l'animation et la gestion du PLIE se traduit par une coordination plus forte entre les acteurs de l'insertion et les acteurs économiques pour favoriser une insertion durable des publics du PLIE. • Organiser des événements visant à promouvoir la rencontre des publics du PLIE et les employeurs du territoire sur les zones d'activités économiques. • Lancement de l'appel d'offres 2026/2027 exigé par la DEETS pour le cofinancement de 20 ACI sur le Territoire de l'Ouest (cofinancement du FSE +). • Formation des ACI à la vente et au marketing de produits. • Organisation d'un forum des ACI avec les publics du PLIE. • Poursuite du soutien à l'ADIE et Initiative Réunion. • Afin de permettre à un plus grand nombre de structures de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire d'accéder à la commande publique, une formation sera lancée à destination des structures. • Développer le recours aux achats socialement et écologiquement responsables. • Poursuivre le déploiement de la clause sociale sur le Territoire de l'Ouest.
METTRE EN ŒUVRE L'AMBIÇÃO ÉCONOMIQUE DE L'OUEST	AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ÉCOCITÉ PHAONCE : • Poursuivre les partenariats engagés par le Territoire de l'Ouest (protocole foncier Etat, protocole foncier privé, contrat d'objectif/axe mixte, ...) et favoriser une coordination sur le périmètre de la ZAC entre les différentes institutions (Conseil Régional, Mairie, La Créole, GIP ECOCITE, Banque des Territoires). • Suivre le mandat d'études pré-opérationnelles et le contrat de concession au risque du concédant, confiés à la SPL Grand Ouest et les assistances à maîtrise d'ouvrage (juridiques, techniques et financières), dans le cadre de la ZAC Ecocité Phaonce. • Suivre le mandat d'études relatif à la ZAC 2 (en prolongement de la ZAC Ecocité Phaonce). • Poursuivre la maîtrise des fonciers nécessaire à l'aménagement de la ZAC Ecocité Phaonce et de la ZAC 2. • Engager les actions de la phase de réalisation du Démonstrateur de la Ville Durable. • Créer des parcelles expérimentales pour le projet « Terres Fertiles », combinant palettes végétales et réutilisation des eaux de la STEP. • Poursuivre les travaux sur la stratégie végétale et la stratégie eau, dans un contexte de sols contraints et de tension sur la ressource en eau potable. • Poursuivre les travaux pour un bâti tropical décarboné et bioclimatique. • Poursuivre l'animation de l'écosystème des acteurs.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST	SUIVI OPÉRATIONNEL DES PROJETS ÉCONOMIQUES STRUCTURANTS • Piloter la maîtrise d'œuvre via le mandat de travaux confié à la SPL Grand Ouest et démarrer les travaux sur Henri Cornu. Études • La Zone de Fait (ZF) Marthe Bacquet, couvrant les secteurs Henri Cornu 2 et 3, fait l'objet d'une concertation active avec les entreprises et d'une validation de la stratégie opérationnelle, dans le cadre des études de programme. • Les études de programmation économique seront finalisées pour la ZAC Phaonce et les îlots économiques associés. • La ZAE Balthazar est en phase d'études pour l'élaboration d'un programme technique détaillé, dans le cadre de sa modernisation. • Les études de programmation du projet Renaissance III sont en cours de finalisation. Études de Maîtrise d'Œuvre (MOE) • ZAE Goulamaly : les rendus des études pré-opérationnelles seront effectués, le suivi du parcours réglementaire est en cours, et l'engagement des études de maîtrise d'œuvre sera également lancé, avec un suivi spécifique des études d'implantation du Pôle Énergie Région. • ZAE Saline à l'entrée du bourg : les études techniques pilotées par la maîtrise d'œuvre feront l'objet d'un suivi particulier. • Ateliers de taille moyenne sur la ZA Bras Montvert : les études techniques menées par la maîtrise d'œuvre ont été réalisées ; le permis de construire a été déposé en février 2026, avec un démarrage des travaux début 2027. • Zone de Transit Marthe Bacquet : le suivi des études de maîtrise d'œuvre et du parcours réglementaire est en progression. Travaux • ZA Ivan Hoareau (ex ZA Le Port) : la modernisation se poursuit avec le suivi des travaux en cours. • ZAE Victorine Taillou (ex ZA Cambaie) : les travaux de modernisation seront engagés au 2ème semestre. • Ecoparc Le Port – ZAC Environnement : les travaux d'aménagement paysager seront réalisés ; le remplacement des clôtures est en cours, et la commercialisation se poursuit. • Extension de la ZA Pointe des Châteaux : suivi régulier des travaux de construction des entreprises ; développement de la commercialisation. • Le Territoire de l'Ouest souhaite étudier l'opportunité de lancer un projet d'aménagement visant à implanter un pôle d'activités dédié à la santé-bien-être et vieillissement sur son territoire, en lien avec la stratégie de l'Ecocité, et à qualifier la nature des activités que pourrait intégrer ce pôle. • Au 1er semestre 2026, sera réalisée la tranche ferme de l'étude de programmation des équipements économiques, portant sur l'opération de la Pointe des Châteaux. Ainsi, dès le second semestre, un concours de maîtrise d'œuvre pourra être lancé pour cette opération. En parallèle, il sera nécessaire de mettre en place un mandat de réalisation de cette première tranche de travaux avec la SPL Grand Ouest.

PERSPECTIVES 2026

METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

Les défis à relever	Actions
	• ZAE Victorine Taïlou : les études techniques réalisées, fin 2025, permettront d'engager, en 2026 : - o Le lancement des études de conception (concours de maîtrise d'œuvre) ; - o Le dépôt du permis de construire et les consultations des marchés de travaux. • Etude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un marché de gros sur Ecocité. • La finalisation des rétrocessions, notamment le poste de relevage des eaux usées sur ZAC Environnement Ecoparc sera effectuée en 2026. • Lancement d'un appel à projets sur deux lots dans le secteur Ecoparc, suite à un désistement fin 2025. La commercialisation se poursuit au premier semestre 2026, avec une attribution prévue au second semestre 2026. • Lancement d'un appel à projets sur un lot sur l'extension de la ZA Pointe des Châteaux, suite à un désistement fin 2025. La commercialisation se poursuit au premier semestre 2026, avec une attribution prévue au second semestre 2026. • Préparation de la clôture administrative et financière de la ZAC Environnement-secteur Ecoparc et de la ZAE Portail, par l'adjonction d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui fera le lien entre les deux concessionnaires (GIE Océan Indien et CBo Territoria) et le concédant « Territoire de l'Ouest ». La validation des deux derniers Comptes-Rendus Annuels au Concédant (CRAC) sera très importante pour préparer, dans de bonnes conditions, ces deux clôtures de ZAC. • Hors procédures déjà engagées, 3 nouveaux lots à construire et un atelier de 300 m² seront commercialisés en 2025. • Au total, 8 065 m² de foncier à construire supplémentaires seront attribués à des entreprises en 2026, dont 6 264 m² de surface pour la ZAC Environnement secteur Ecoparc, 1 001 m² pour la zone de la Pointe des Châteaux et 800 m² sur la ZA Victorine Taïlou (Ex ZA Cambaie). • ZA Bras Montvert : le mandat de travaux, conclu avec la SPL Grand Ouest, entrera en phase opérationnelle avec le lancement des études de maîtrise d'œuvre, sur la base des études de conception et de programmation lancées en 2024-2025. Le lancement des travaux pourra être effectué dès 2026. 7 ateliers seront réalisés en complément de l'Ecobox déjà livré.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
DÉVELOPPER L'INNOVATION ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	• Poursuivre l'animation et le maillage des réseaux et partenaires de l'Ouest. • Organiser le plan d'actions de la démarche d'écologie industrielle sur la ZAC Ecoparc comme site démonstrateur. • Identifier les entreprises exemplaires et les projets innovants à valoriser. • Bâtir une forte coopération dans le cadre des filières de l'écoconstruction. • Installer le projet d'académie de formation aux métiers de la maintenance industrielle. • Lancer un deuxième Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier des projets. • Poursuivre l'accompagnement des projets Territoires d'Industrie (TI). • Communiquer sur les actions en termes de transition écologique et d'aménagement dans les zones d'activités sur le territoire. • Lancer la plateforme numérique collaborative du CITI, dans le cadre des projets innovants et de la transition écologique. • Actualiser la page internet Economie et Innovation. • Finalisation de la programmation du PIO ; lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et des études de maîtrise d'œuvre. • Validation du budget de l'opération PIO et définition du business model et du mode de portage (véhicule juridique). • Définition des complémentarités avec les projets de Plateforme Energie et Pôle ICC. • Pôle des Industries Culturelles et Créative : en cas de réponse positive à l'Appel à Projet France 2030, le Territoire de l'Ouest s'est engagé à participer au consortium des acteurs qui aura pour mission de réaliser le projet, conformément au dossier soumis dans le cadre de l'appel à projets «Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives». • Projet Régional de Plateforme des énergies : lancement du volet 2 des études de définition du projet et accompagnement du porteur de projet SPL Energie-Réunion pour une implantation et un permis de construire fin 2026.

3. DÉVELOPPER LES CONDITIONS DE MOBILITÉ POUR TOUS

Politique publique en lien avec les finalités : lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère, épanouissement de tous les êtres humains cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Actions 2025	
Les défis à relever	Actions
AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE NIVEAU DE SERVICE DE TRANSPORT	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC KAR'OUEST - Contractualisation de l’avenant 9 relatif, notamment, à la prolongation du contrat de DSP de 2 mois. - Consultation pour la Nouvelle Délégation Service Public (DSP). - Commande de 6 véhicules pour le renouvellement du parc destiné aux personnes porteuses de handicap. - Convocation du comité des partenaires. - Déploiement de la Gestion de la Relation Usager (GRU), sur le réseau Kar'Ouest. ACQUISITION/MAINTENANCE/POSE ARRÊTS BUS, ABRIS BUS ET MOBILIERS URBAINS - Le parc global des points d’arrêts de bus sur le territoire de l’Ouest a connu une croissance de 66 nouveaux points d’arrêt, entre juillet 2024 et novembre 2025. - Retrait ou remplacement des arrêts vieillissant ou détériorés : 35,56 %, soit -32 unités. RÉHABILITATION DU DÉPÔT DE BUS KAR OUEST : - Diagnostic pollution terminé et dépollution faite. - Arbitrage sur le scénario d’organisation des travaux en site semi-occupé. - Aménagement du terrain provisoire pour le stockage des bus le temps des travaux. - Installation d’une cuve provisoire pour déterminer l’étendue de pollution de l’ancienne cuve.
AMÉLIORER LES TEMPS DE PARCOURS	BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) - Officialisation d’un tracé provisoire pour permettre au BHNS d’emprunter les Itinéraires Privilégiés réalisés ou en cours. - Rédaction d’une convention de co-maîtrise d’ouvrage avec La Possession sur la première partie du BNHS, en lien avec le projet POSS&PLUS. RÉALISATION D’ITINÉRAIRES PRIVILÉGIÉS - Itinéraire privilégié « Avenue Raymond Uergès» : étude préliminaire réalisée et validée. - Itinéraire Privilégié « Avenue Rico Carpaye» : - Travaux géomètres et géotechniques. - Dépôt du dossier environnemental (dossier cas par cas) et obtention de l’arrêté dispensant le projet d’une étude environnementale. - Dépôt d’un dossier de Déclaration d’Utilité Publique foncière pour sécuriser le projet en parallèle des négociations foncières. - Discussions avec la Ville du Port afin de gérer la concertation des commerçants sur ce linéaire – démarrage de la concertation avec les commerçants. - Lancement consultation travaux. SCHÉMA DIRECTEUR ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ APPROFONDIE POUR LA MISE EN PLACE DE TRANSPORTS PAR CÂBLES - Attribution et notification du marché d’étude Schéma directeur et étude préliminaire pour la mise en place de transports par câbles sur le Territoire de l’Ouest.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS DURABLES	• Commande de 400 VAE supplémentaires. • Aide à l'acquisition de VAE de 300 euros avec 343 dossiers financés. • Préparation et rédaction du dossier de consultation pour étude jalonnement vélo. • Organisation de 2 randos vélos.
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT	ÉLABORATION PLAN DE MOBILITÉ 2026-2036 : • Finalisation de la phase 3 Plan d'actions. • Arrêt du Plan De Mobilité (PDM) et consultation des personnes publiques associées et de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE NIVEAU DE SERVICE DE TRANSPORT	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC KAR'OUEST • Clôture de la Délégation de Service Public 2016-2025. • Démarrage de la nouvelle Délégation de Service Public 2026-2031 avec une amélioration de l'offre le 1er juillet. • Mise en circulation de 6 véhicules neufs (4 véhicules 4 UFR et 2 véhicules 1 UFR) pour les personnes porteuses de handicap. • Préparation, lancement, attribution et notification de la consultation concernant l'étude de mutualisation entre le Transport Urbain et le Transport Scolaire. ÉTUDE DE RESTRUCTURATION DES RÉSEAUX ET DE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE • Lancement d'une étude de verdissement de la flotte de transport urbain. ACQUISITION/MAINTENANCE/POSE ARRÊTS BUS, ABRIS BUS ET MOBILIERS URBAINS • Poursuite des travaux sur les arrêts détériorés ou vieillissants, en installer de nouveaux, et les aménager pour les personnes à mobilité réduite. RÉHABILITATION DU DÉPÔT DE BUS KAR OUEST • Finalisation du plan projet, lancement des travaux pour la réhabilitation du dépôt de bus Kar Ouest et mise en fonction provisoire.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
AMÉLIORER LES TEMPS DE PARCOURS	BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) • Signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec La Possession. • Démarrage des travaux du prolongement de l'axe mixte portée par la Région. • Lancement des travaux avenue Rico Carpaye. • Poursuite des études en phase AUP et PRO sur l'avenue Raymond VERGES. • Réflexion sur le changement d'intitulé du BHNS. RÉALISATION D'ITINÉRAIRES PRIVILÉGIÉS • Itinéraire Privilégié « Avenue du 20 décembre 1848 » : relance des études de maîtrise d'œuvre en phase projet (PRO). • Itinéraire Privilégié « Avenue Raymond Vergès » : démarrage de la phase Avant-Projet (AUP) et projet (PRO). • Itinéraire Privilégié « Avenue Rico Carpaye » : lancement démarrage des travaux. SCHÉMA DIRECTEUR ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ APPROFONDIE POUR LA MISE EN PLACE DE TRANSPORTS PAR CÂBLES • Finalisation des deux volets de l'étude (schéma + faisabilité) du Schéma Directeur du Transport par Câbles.
DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS DURABLES	• Mise en location des 400 VAE réceptionnés. • Commande des 100 VAE restants sur les 500 prévus dans la nouvelle DSP. • Déploiement des arceaux vélos et de la signalétique y afférant. • Réflexion sur un plan de renouvellement des 1150 vélos acquis depuis 2021. • Poursuite dispositif d'aide à l'acquisition VAE. • Lancement d'un marché global et spécifique pour la Rando Vélo 2026. • Réalisation de l'étude jalonnement vélo débouchant sur une phase plus opérationnelle.
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT	ÉLABORATION PLAN DE MOBILITÉ 2026-2036 • Approbation du Plan de Mobilité 2026-2036 par le Conseil Communautaire, après consultation des personnes publiques associées et la phase d'enquête publique.

4. ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Politique publique en lien avec les finalités : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, biodiversité et protection des milieux et des ressources

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
MAINTENIR L'EFFORT DE SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX GESTES CITOYENS	• Mise en œuvre de l'application « TRIALI » pour la gratification du geste de tri. • Formation des trieurs et des ripeurs sur les règles de tri (en format « vis ma vie ») afin d'harmoniser le message et les pratiques. • Mise en place d'ateliers participatifs (réparali DEEE, Klinik vélo, consigne du verre). • Animations publiques et scolaires sur différents thèmes (collecte sélective, pique-nique zéro déchet, gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel, réduction des déchets, réemploi, 10ans des trokali...). • Lancement d'un défi foyer zéro déchet. • Sensibilisation en porte à porte sur le réemploi et la promotion du compostage.
MAINTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	• Réalisation de 30 diagnostics de gaspillage alimentaire dans les communes du territoire.
POURSUIVRE ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN VUE D'UNE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	• 1000 composteurs distribués. • 13 240 élèves participants à travers de l'appel à projets Lekol'O. • 120 mises à disposition de broyeurs de déchets végétaux. • Attribution d'un marché pour une prestation de broyage à domicile.
POURSUIVRE LES ACTIONS FAVORISANT L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES OBJETS	• Poursuite de l'équipement en zones de réemploi des déchèteries (Plateau Caillou). • Poursuite du « Trokali mobile » sur les déchèteries éphémères. • Mise en place d'une animation en juillet-août 2025 sur les 5 déchèteries équipées de Trokali, à l'occasion des 10 ans des Trokali. • Réalisation de vidéos sur l'activité des partenaires essentiellement des associations ESS qui récupèrent des ressources en déchèterie pour leur activité. Ces vidéos ont été diffusées lors des 10 ans des Trokali, lors d'évènements et sur les réseaux sociaux. • Promotion de la réparation : mise en place d'ateliers participatifs vers les usagers, participation aux journées participatifs vers les usagers, participation aux journées nationales de la réparation. • Poursuite de la collecte « préservante » des encombrants en parallèle de la collecte en porte à porte, par la société HCE en collaboration avec Emmaüs. Afin d'intensifier la quantité et la qualité, une collecte sur RDU des encombrants a été mise en place depuis du 12 août 2025.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
DÉVELOPPER L'APPORT VOLONTAIRE	• Poursuite de la mise en œuvre d'îlots de bornes aériennes en pieds d'immeubles. • Remplacement progressif de bornes en mauvais état sur le territoire. • Mise en œuvre d'un îlot de bornes enterrées pour les flux des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective au sein d'une résidence sur la commune du Port. • Finalisation du premier déploiement des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires sur 5 quartiers : Moulin Joli/Halte là (La Possession), ZAC 1 et 2 (Le Port), Plateau Caillou (Saint-Paul), le centre bourg de Trois-Bassins et Piton Saint-Leu. • Mise en place d'une plateforme de compostage des déchets alimentaires en bout de champ, avec le collecteur NOI, pour valoriser les déchets alimentaires collectés dans les points d'apport volontaire, dans l'attente de la livraison de RUN'EUA. • Déploiement de 11 composteurs grutables sur deux quartiers de Saint-Paul pour évaluer un nouveau dispositif de collecte. • Poursuite du déploiement sur de nouveaux quartiers à équiper en points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires (1 centaine de points sur Saint-Laurent/Bœuf Mort à La Possession, ZUP au Port, Saint-Gilles les Hauts, le centre bourg de Trois-Bassins et Stella/4 robinets/Etang sur Saint-Leu) et démarches administratives (AOT, échanges avec les différents propriétaires fonciers...).
DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES	• Le programme de la déchèterie de la ZAE la Saline a été finalisé et fourni à la direction des travaux. • Le programme de la déchèterie implantée à Trou d'Eau a été finalisé, en fin d'année 2025. • L'identification de la parcelle mise à disposition pour la déchèterie sur l'Ecocité Phaonce a été définie. • La prospection d'un terrain pour la Plaine Saint-Paul se poursuit. • Dans le cadre du projet de modernisation des déchèteries actuelles, une étude de faisabilité est en cours de réalisation pour une déchèterie inversée à Plateau-Caillou. • Concernant le réseau existant, un projet de modernisation des déchèteries actuelles a été élaboré et soumis en commission environnement. S'appuyant sur les diagnostics menés en 2024, ce projet prend en compte les forces et les faiblesses de chaque déchèterie pour répondre à la fréquentation et au nombre de filières qui augmentent, à la conformité de ces dernières par rapport à la réglementation (sécurité, pollution...) et à leur possibilité d'agrandissement. Il s'appuie aussi sur l'étude de faisabilité menée pour la déchèterie de Plateau-Caillou. Le projet a évalué en grande masse l'impact financier de ces travaux. Une planification pluriannuelle des travaux sera à décliner en 2026, afin de le traduire dans la programmation pluriannuelle d'investissement.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE À PORTE ET DES DÉCHÈTERIES	• Passage du cyclone GARANCE en mars 2025 ayant eu un impact sur les réclamations/relances usagers, malgré le déploiement de moyens supplémentaires et un passage dans tous les quartiers en 2 semaines sur le flux de déchets végétaux et un dispositif conséquent sur 4 semaines (+73% d'augmentation des tonnages de végétaux collectés en porte à porte en mars 2025 / + 53% des tonnages d'encombrants par rapport à un mois d'été normal). • Mise à plat des procédures, participation aux ateliers, formations, tests des formulaires, des arborescences/dispatch des différentes demandes pour leur traitement, en lien avec le Service Transformation Numérique, pour la mise en place du nouveau système d'information de la Gestion de la Relation Usagers. • Contractualisation avec l'éco-organisme Cyclevia pour les huiles minérales. • Contractualisation avec les éco-organismes de la filière pneumatiques usagés. • Validation d'un nouveau contrat avec Eco Maison et Ualobat pour les articles de bricolage et de jardin, permettant d'augmenter le soutien financier. • Fermeture de la déchèterie de la Pointe des Châteaux en novembre pour des travaux de modernisation (sécurisation de la voirie et travaux préparatoires du futur Trokali).
MAINTENIR / RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA BRIGADE INTERCOMMUNALE ENVIRONNEMENTALE (BIE)	• Priorisation des actions s'articulant autour de 3 axes : respect du règlement de collecte, traitement des Véhicules Hors d'Usage, lutte contre l'errance animale. • Coordination mensuelle avec la direction de la gestion des déchets et de l'errance animale. • Actions de sensibilisation de proximité ciblées sur des zones prioritaires en collecte des déchets (bacs présents en permanence, dépôts récurrents hors calendrier, stationnements gênants...). • Actions de proximité effectuées sur des zones ciblées en matière d'errance animale (attaques ou signalement de chiens). Lors de chaque passage, une sensibilisation est effectuée sur la divagation et l'identification. • En parallèle aux actions de prévention, des verbalisations relatives à l'errance animale et à la collecte des déchets ont été dressées. • Traitement des Véhicules Hors d'Usage (dont enlèvement de 1 101 VHU) et sur initiative de la BIE, mise en place de la procédure avec expertise, et en y ajoutant la ligne saisine du propriétaire du véhicule pour enlèvement. • Actions de résorption de dépôts sauvages récurrents.
LABEL PAVILLON BLEU	Ports de plaisance Ouest du Territoire de l'Ouest a obtenu le renouvellement du label Pavillon Bleu 2025, pour le port de Saint-Gilles les Bains. Ce label valorise les communes et les ports de plaisance qui mènent une politique de développement touristique durable. L'obtention du label est soumise à une série de critères dans les domaines de : • L'éducation à l'environnement ; • La gestion de l'eau ; • La gestion des déchets.

Actions 2025

LUTTER CONTRE ERRANCE ANIMALE

Les défis à relever

Actions

ÉLABORER UNE STRATÉGIE COLLECTIVE/COOPÉRER

- Tenue d'un séminaire en mai avec un bilan des actions effectuées depuis 2022 et une synthèse des enseignements sur la démarche de co-construction.
- Reconduction d'un appel à projets vers les associations de protection animale : 10 associations lauréates pour 15 projets.
- Reconduction de l'appel à projets scolaires Nout Zanim'O : 23 établissements lauréats pour 24 projets.

ÉDUCER/SENSIBILISER/COMMUNIQUER

- Réalisation de 2 vidéos de communication avec une mise en valeur de familles adoptantes du territoire.
- Sensibilisation en porte à porte des propriétaires d'animaux sur leurs devoirs et obligations en matière de détention et de protection animale et sur le dispositif de stérilisation aidée, mis en place par l'établissement (10 à 15 000 personnes/ an).
- Tenue de stands grand public en lien avec des événements phares (journée de l'identification, journée contre l'abandon, etc.).
- Actions de sensibilisation en milieu scolaire, centres aérés et en itinérance.
- Reconduction d'un appel à projets Nout Zanim'O à destination des écoles pour soutenir des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale, avec le concours du Rectorat (2014 élèves concernés).
- Soutien financier à l'appel à projets du Rectorat pour 71 classes du primaire sur le Territoire de l'Ouest.

FAVORISER LA STÉRILISATION DES ANIMAUX

- 2 868 stérilisations ont pu être réalisées en faveur de familles éligibles, grâce à la participation de la communauté d'agglomération.
- 221 animaux stérilisés par l'association REUEZ dans le cadre du projet de l'association pour la stérilisation et l'identification d'animaux de propriétaires éloignés des cabinets vétérinaires ou empêchés.

SÉCURISER L'ESPACE PUBLIC À TRAVERS LES CAPTURES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

- Réalisation d'opérations conjointes avec la brigade intercommunale environnementale, les polices municipales et le service de fourrière animale.
- Poursuite de l'équipement en lecteurs de puces et cages piège des communes.

CRÉER UN CENTRE ANIMALIER

- Obtention du permis de construire fin 2024.
- Mise en enquête publique du projet, en octobre 2025, par l'Etat, dans le cadre de la procédure relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- Lancement des marchés de travaux.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
MAINTENIR L'EFFORT DE SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX GESTES CITOYENS	• Accompagnement et sensibilisation aux nouvelles consignes de tri avec la mise en œuvre des extensions de consigne de tri impliquant le tri de l'ensemble des emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes, sachets,...) dans le bac jaune. • Promotion de l'application « TRIALI ». • Maintien des actions de sensibilisation ciblées et des échanges avec les usagers sur les thématiques de respect des calendriers de collecte, solutions aux problèmes de collecte, règles de présentation des déchets et consignes de tri notamment. • Création d'une cellule réemploi dans le marché médiation. • Maintien des ateliers participatifs (réparali DEEE, ...). • Accompagnement et sensibilisation au tri des biodéchets dans les quartiers qui seront équipés de Points d'Apport Volontaire pour ce flux. • Déploiement d'un plan de communication concernant, notamment, les déchets alimentaires (biodéchets). • Expérimentation d'une prestation d'accompagnement des établissements scolaires à la réduction et au tri de leurs déchets. • Renouvellement du défi foyer zéro déchet. • Etude de scénarios de mise en place d'un système de tarification incitative.
MAINTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	• Maintien de cette offre de service gratuite pour les communes afin d'améliorer la connaissance du gaspillage en restauration scolaire et permettre aux communes de mettre en place leur plan d'actions correctives propre à leur contexte respectif. • Poursuite des actions de sensibilisation des habitants et des scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire (achats malins).
POURSUIVRE ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN VUE D'UNE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	• Maintien a minima du compostage individuel ou augmentation des quantités avec la mise en place de nouvelles actions de communication. • Poursuite des ateliers de formation au compostage à domicile, de la promotion de cette pratique et du suivi des usagers déjà équipés. • 15 nouveaux sites opérationnels de compostage collectif ou en établissements. • Accompagnement de 2 nouvelles communes pour tendre vers 100% de gestion de leurs déchets de cantine par le biais du compostage. • Maintien et renouvellement de l'appel à projet Lekol'O (environ 12 000 élèves bénéficiaires). • Mise en œuvre du marché de broyage à domicile en complément des prêts de broyeurs de déchets végétaux.
POURSUIVRE LES ACTIONS FAVORISANT L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES OBJETS	• Achèvement de l'équipement en zone de réemploi des déchèteries (Trokali à Pointe des Châteaux). En 2026, toutes les déchèteries fixes seront équipées d'une zone réemploi. • Réfection complète et agrandissement du Trokali de Plateau-Caillou. • Intensification de la présence des « Trokali mobiles » sur les déchèteries éphémères. • Promotion de la réparation : mise en avant des fonds réparation fournis par les éco-organismes ; mise en place d'ateliers participatifs pour les usagers ; participation aux journées nationales de la réparation. • Suivi et optimisation de la collecte « préservante » des encombrants.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
DÉVELOPPER L'APPORT VOLONTAIRE	• Poursuite de la densification et de la remise en état du parc de bornes aériennes concernant les flux verre et collecte sélective. • Mise en place de 4 sites pour l'expérimentation de bornes enterrées en pieds d'immeubles. • Finalisation du déploiement des 100 points d'apport volontaire déchets alimentaires sur les quartiers définis ci-dessus et installation de 100 nouveaux points déchets alimentaires sur d'autres quartiers du territoire pour tendre vers un objectif d'environ 300 points. • Extension de l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires avec les composteurs grutables.
DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES	• Les programmes seront définis pour les futures déchèteries implantées dans la ZAE Prévert (après validation du terrain alloué à la déchèterie) et sur l'Ecocité Phaonce. • Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la déchèterie de la Saline seront engagées en fonction de l'avancement de la ZAE ainsi que celles relatives à la construction de la déchèterie de Trou d'eau. • La prospection d'un terrain pour la Plaine Saint-Paul se poursuivra. • En attendant la réalisation des déchèteries fixes, les déchèteries éphémères seront maintenues. • Les programmes de toutes les nouvelles déchèteries mais aussi de rénovation des existantes intégreront systématiquement un volet réemploi avec selon l'espace disponible, l'objectif de tendre vers une déchèterie dite « inversée » ou d'avoir un Trokali agrandi. La réalisation des nouvelles déchèteries ainsi que la modernisation du réseau existant s'étaleront sur la période 2027-2032.
AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE À PORTE ET DES DÉCHÈTERIES	• Poursuite de la mise en œuvre du nouveau système de Gestion de la Relation Usagers. • Maintien du suivi des prestations de collecte pour s'assurer de la qualité des services déployés sur le territoire. • Suivi de la mise en service des outils de traitement d'ILEVA (Run'Eva) qui se fera progressivement sur 2026 pour ajuster les apports de déchets sur ces nouvelles installations. • Mise à jour de la signalétique des déchèteries pour mieux informer sur les déchets acceptés/interdits et favoriser le réemploi.

Les défis à relever	Actions
MAINTENIR / RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA BRIGADE INTERCOMMUNALE ENVIRONNEMENTALE (BIE)	• Mise en place des référents de zone au sein de la BIE pour centraliser la descente et la remontée d'informations notamment sur la lutte contre le non-respect du calendrier de collecte. • Mise en place d'opérations de nuit sur des sites précis pour lutter contre les encombrements de la voirie par des déchets (professionnels). • Mise en place de la procédure d'enlèvement des véhicules abandonnés en collaboration avec la police municipale locale : - o La rédaction d'un arrêté ; - o Mise en demeure ; - o Expertise ; - o Opération d'enlèvement de véhicules abandonnés sur un quartier ; - o Mise en place de caméras de chasse sur le territoire dans le cadre d'une enquête préliminaire sur réquisition du Procureur, pour lutter contre les dépôts sauvages. • Poursuite des actions de proximité avec les administrés et les professionnels pour certaines sensibilisations. • Mise en place d'opérations de lutte contre l'errance animale en coordination avec la fourrière animale : lutte contre la divagation, incitation à la stérilisation et à l'identification.
ASSURER UNE VEILLE DU TERRITOIRE POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES INCIVILITÉS	• Redéfinition des secteurs et fréquences d'intervention afin d'assurer un recensement et une collecte tous les 15 jours dans chaque rue du territoire. • Mise en œuvre du marché renouvelé.
LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE	ÉLABORER UNE STRATÉGIE COLLECTIVE/COOPÉRER • Tenue d'un séminaire de co-construction du plan de lutte contre l'errance animale. • Déploiement des projets associatifs et des projets scolaires suite aux appels à projets. • Soutien aux projets associatifs. ÉDUCER/SENSIBILISER/COMMUNIQUER • Poursuite de la sensibilisation en porte à porte et des stands évènementiels. • Déploiement des projets des appels à projets scolaires Nout Zanim'O et du Rectorat. • Poursuite des actions de sensibilisation en milieu scolaire, centres aérés et en itinérance. FAVORISER LA STÉRILISATION DES ANIMAUX • Maintien du dispositif de stérilisation aidée au même niveau que 2025 (environ 3 000 actes). • Mise en œuvre du marché de stérilisation renouvelé. SÉCURISER L'ESPACE PUBLIC À TRAVERS LES CAPTURES D'ANIMAUX DOMESTIQUES • Déploiement des cages pièges auprès des éleveurs. • Poursuite des opérations conjointes ciblées avec la brigade intercommunale environnementale, les polices municipales et le service de fourrière animale. • Préparer les conditions d'exploitation du futur centre animalier.
LABEL PAVILLON BLEU	• Œuvrer au renouvellement du label Pavillon Bleu pour 2026.

5. FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE LOGEMENT

Politique publique en lien avec les finalités : Epanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
ÉVALUER ET AJUSTER LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	• En février 2025, l'évaluation à mi-parcours (bilan triennal) du PLH3 a été transmise pour avis à l'Etat et au Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH). L'avis du CDHH, réuni le 31 mars 2025, a été transmis en mai. • Suite aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours et avec l'accord du Préfet, le PLH3 a été prorogé de 2 années supplémentaires, par délibération en Conseil Communautaire du 29 septembre 2025, afin de permettre, en parallèle, les temps de concertation et d'élaboration du PLH 4. • Réalisation du bilan annuel 2024 du PLH3, validé en Conseil Communautaire du 25 juin 2025. • Le PLH3 arrivant à échéance en décembre 2025, le Conseil Communautaire du 25 juin 2025 a validé le lancement de la procédure d'élaboration du PLH4. • Démarrage du nouveau contrat de quasi régie afin de s'assurer de la continuité de l'observatoire du PLH confié à l'AGORAH.
IMPULSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES	• Plan d'Action Foncier Intercommunal : - o 2ème année de conventionnement avec l'EPFR permettant au Territoire de l'Ouest de contribuer à l'acquisition foncière, en faveur du Logement Locatif Très Social à loyers accessibles. - o Prorogation par avenant de la convention-cadre TCO/EPF Réunion, pour une durée de 2 ans supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2027, en cohérence avec la prorogation du PLH 3. - o Lancement d'un appel à projets en vue de la cession de terrains en portage EPFR pour la construction de logements locatifs sociaux sur la commune de Trois-Bassins. • Organisme Foncier Solidaire (OFS) : - o Poursuite des travaux relatifs à la création de l'OFS avec les membres fondateurs. • Mise en œuvre des engagements du contrat avec la Fondation Abbé Pierre : - o Poursuite de la concrétisation des engagements pris avec la Fondation Abbé Pierre à travers le lancement d'un appel à projets pour la création et la gestion d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), sur un foncier de la ZAC de l'Écocité Phaonce, en articulation avec la stratégie intercommunale « Logement d'abord ».

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
AGIR SUR LES QUARTIERS ET LOGEMENTS EXISTANTS	• Le guichet unique de l'habitat indigne : dépassement des objectifs fixés : 1 129 signalements recensés depuis 2019 ; 759 diagnostics techniques et sociaux réalisés. Ces interventions ont permis de mettre en lumière les besoins persistants des ménages en grande précarité résidentielle et de renforcer la coordination avec les communes et les opérateurs. • La régie intercommunale de travaux, consolidée en 2024, a poursuivi ses missions d'intervention directe auprès des ménages prioritaires. Composée d'un chef d'équipe et de sept agents polyvalents, elle a réalisé une vingtaine chantiers liés à la sécurité et à l'hygiène (plomberie, menuiserie, peinture, électricité). • Le Bricobus rural et le projet Caméléon ont continué à apporter des solutions d'auto-réhabilitation accompagnée pour les ménages les plus fragiles, dans une logique d'empowerment et de lutte contre la précarité énergétique. • Le travail social demeure un pilier central du dispositif : plus de 150 accompagnements ont été réalisés en 2025, permettant un suivi personnalisé des ménages et une meilleure articulation avec les dispositifs du Conseil Départemental et les bailleurs. • Finalisation de l'étude OPAH multisites. • Préparation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). • Préparation du futur appel à projets pour la création d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), sur le site de la ZAC Écocité Phaonce. Ces avancées confirment la montée en puissance du PILHI comme outil structurant de la politique intercommunale de lutte contre l'habitat indigne et de mise en œuvre du "Logement d'abord".
INSCRIRE DURABLEMENT L'ÉQUITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA MUTUALISATION DANS LA GESTION DE LA DEMANDE SOCIALE	• Poursuite de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande, de l'Information du Demandeur (PPGDID) engagée fin 2024. • Suivi des Commissions d'Attribution de Logement et l'harmonisation des pratiques. • Reconduction des partenariats avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement et l'Agence Soleil (Agence Immobilière à Vocation Sociale) pour apporter des réponses en matière d'accès à l'information sur le logement, d'accès et de maintien dans le logement. • Signature des avenants 2025 à la convention gestion en flux, incluant les taux de réservation, les objectifs de relogement et les modalités de suivi. • Action d'accompagnement des communes sur le volet GAIA (Gestion – Accueil – Information – Accompagnement), incluant des formations et appuis techniques. • Reconduction du partenariat avec L'ADIL, notamment via la poursuite des permanences à Trois-Bassins et Saint-Leu, afin de renforcer l'information et l'accompagnement des demandeurs de logement social dans les communes les plus éloignées des guichets principaux.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
ÉVALUER ET AJUSTER LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	• Poursuite de la mise en œuvre du PLH3 et de son programme d'actions prorogés jusqu'à décembre 2027. • Réalisation du bilan annuel 2025 du PLH3. • Engagement des temps de concertation et d'élaboration du PLH4.
IMPULSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES	• Préfiguration d'une stratégie foncière globale pour la mise en œuvre du volet habitat du projet de territoire, décliné dans le cadre des révisions du SCoT et du PLH. • Dépôt des demandes d'agrément auprès des services de l'Etat pour la création du Groupement d'Intérêt Public d'Organisme Foncier Solidaire de La Réunion. • Poursuite de la mise en œuvre du PLH3 sur la base des préconisations de l'évaluation à mi-parcours et dans la perspective du PLH4 (engagement des réflexions/études sur l'état des copropriétés ; structure des coûts d'une opération de logements locatifs sociaux, les besoins des ménages « hors champs » ; actualisation de la Charte pour le logement des aînés ; opportunité de mettre en place une bourse au logement et les modalités de mise en œuvre, etc.). • Mise en œuvre de la convention avec l'EPFR, instaurant une minoration foncière pour la réalisation de Logements Locatifs Très Sociaux, prorogée pour 2026 et 2027. • Garanties d'emprunt pour le Logement Locatif Très Social (LLTS). • Finalisation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Office Public de l'Habitat. • Engagement des études pré-opérationnelles pour la réalisation du centre d'hébergement d'urgence sur la ZAC Ecocité Phaonce, et préfiguration des appels à projets en direction des sans-abris, des personnes en rupture d'hébergement (dont les moins de 25 ans sans ressources). • Finalisation de l'étude sur les besoins d'accueil et poursuite des travaux de définition de la stratégie de l'Ouest pour le « logement d'abord ». • Coordination avec les communes sur la mise en place d'accueil de jour et l'organisation de la nuit de la solidarité. • Renforcement de la coordination entre les dispositifs d'hébergement, de relogement et d'accompagnement social. • Transition vers un logement pérenne pour les publics les plus fragiles (Konseyali). • Lancement d'une étude sur la location saisonnière. • Mise en place progressive d'un dispositif local de suivi et d'analyse des loyers, en appui à une réflexion intercommunale sur l'opportunité d'un encadrement des loyers dans les secteurs sous tension.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
AGIR SUR LES QUARTIERS ET LOGEMENTS EXISTANTS	• Déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) à l'échelle du territoire, afin d'assurer un accompagnement global de tous les ménages. • Poursuite des projets Atelier Quartiers Mobiles Ouest (ex Bricobus QPU), Caméleon et Bricobus Rural, portés par les Compagnons Bâisseurs. • Garanties d'emprunt pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux. • Lancement de l'appel à projets pour la création du Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) sur le site de l'Écocité Phaonce, en partenariat avec la DEETS (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), dans le cadre de la stratégie intercommunale « Logement d'abord ». • Mise en œuvre du nouveau cycle conventionnel 2025-2028, incluant la consolidation du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH) et l'intégration du volet travaux lourds – OGRAL. • Poursuite du déploiement de la plateforme "Signal Logement", coordonnée par l'ADIL, pour améliorer la gestion et le suivi des signalements d'habitat indigne. • Renforcement des moyens de la régie intercommunale de travaux et expérimentation du dispositif "travaux artisans" pour élargir les modes d'intervention. • Accompagnement technique et financier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Ariste Bolon de la commune de Le Port, tenant compte des évolutions actées par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en 2023. • Finalisation du programme OGRAL multisites sur Saint-Paul et Trois-Bassins, et lancement opérationnel du projet sur Mafate.
INSCRIRE DURABLEMENT L'ÉQUITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA MUTUALISATION DANS LA GESTION DE LA DEMANDE SOCIALE	• Préfiguration de la mission d'actualisation de la Convention Intercommunale d'Attribution (2025/2026). • Validation du PPGDID (Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs) 2025-2031. • Suivi de la gestion en flux et publication semestrielle des données de la demande de logements social. • Organisation de deux Conférences Intercommunales du Logement . • Mise en œuvre de la grille de cotation de la demande de logement social. • Accompagnement des communes sur le volet « GAIA » (Gestion Accompagnement Information Accueil) de la demande sociale (dont formation des utilisateurs). • Conventions avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement et l'Agence Soleil (Agence Immobilière à Vocation Sociale). Nouvelle convention à envisager en fonction des acteurs financiers que l'Association Allon Deor pourrait mobiliser pour la Maison d'Urgence Intercommunale.

6. CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE LA POPULATION ET AU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Politique publique en lien avec la finalité : Épanouissement de tous les êtres humains

Actions 2025	
Les défis à relever	Actions
COCONSTRUIRE UNE POLITIQUE CULTURELLE AVEC LES COMMUNES POUR L'OUEST	• Poursuite de la phase 1 de diagnostic culturel de territoire : réunions, entretiens avec les communes et acteurs culturels, phase de validation en comité de pilotage (COFIL) dédié, livraison des livrables définitifs, et présentation en commission. • Lancement et mise en œuvre de la phase 2 d'écriture de la stratégie culturelle du territoire. • Partage d'informations et coordination avec les communes, dans le cadre des cercles d'échanges culturels et réunions bilatérales.
SOUTENIR LES SALLES DE DIFFUSION ET RENFORCER LE DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION «BÉKALI»	• Renforcement du soutien financier aux festivals et salles de spectacle. • Programmation artistique dense, couverture culturelle large, y compris Mafate (festival Dann Ker Lé O). • Réunions d'échanges et de coordination avec les communes, dans le cadre des cercles d'échanges culturels. • Mise en place d'une fiche navette permettant d'identifier les actions décentralisées prévues pour chaque festival. • Validation de la convention triennale Békali 2026-2028, avec un nouveau volet renforçant la place des résidences de territoire. • 3 lauréats Békali : - o « Tribal Maloya » (Récit -Danse - musique) - o « Histoire de... » (Théâtre) - o « Le sentier des Songes » (Marionnette)
LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	• Poursuite de l'inventaire du patrimoine avec les communes, études, modélisation 3D d'éléments remarquables. • Organisation d'un séminaire sur la thématique de la visibilité des patrimoines culturels de l'Ouest. • Partage d'informations et coordination des actions avec les communes (cercles d'échanges) et engagement des cinq communes dans la démarche de Label. • Constitution du dossier de candidature et dépôt auprès de la Direction des Affaires Culturelles. • Inauguration de l'exposition « Esclavage – Marronnage – Personnages », mettant en lumière, entre autres, l'état des connaissances sur le personnage de Phaonce, dont l'Ecocité porte le nom.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
RENFORCER L'ÉCOLE ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	• Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2025-2030 entre le Territoire de l'Ouest et l'EAIO, formalisant les engagements mutuels, notamment financiers, et portant la vision stratégique de l'intercommunalité pour le déploiement de sa politique d'enseignements artistiques. • 866 publics volontaires, en 2024-2025 (752 en 2022-2023 et 854 en 2023-2024). Le Centre Artistique Françoise Lallemand a permis d'augmenter la capacité d'accueil de l'école et de consolider l'offre pédagogique et artistique. • Série de restitutions de fin d'année scolaire 2024-2025 mettant en valeur les talents des élèves et des intervenants de l'EAIO. • Ecriture du projet pédagogique de l'EAIO. • Travail sur les modalités de versement de la dotation, afin de sécuriser la trésorerie de l'EAIO. • Démarrage d'un projet expérimental de suivi des satellites, en lien avec la cellule d'audit de gestion interne.
DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE DE L'OUEST	LENA • Inauguration officielle du studio d'enregistrement et de répétition, le 20 juin 2025. • Mise en service du studio et accueil des premières associations (Choka bleu, Valentin HAUY, Sundri Feeling etc.). • Rénovation de l'accès et du stationnement (construction d'un trottoir ; mise en place d'un deuxième parking adjacent à la résidence d'artistes ; réalisation d'un parking sur une surface drainante). • Amélioration de l'éclairage public pour faciliter le cheminement des piétons (installation de nouveaux poteaux et de spots intégrés au trottoir). • Mise à disposition des ateliers aux compagnies et artistes (Compagnies Morphose, Utopik bazar ...). • Comités de suivi réguliers avec les différents partenaires. • Renouvellement de la convention de mise à disposition de la parcelle Espace de Vie Sociale avec l'association MAOTEO. • Accueil du premier « artiste en résidence de création » pour deux mois (22 octobre-22 décembre 2025), avec hébergement en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion. CENTRE D'ART – ÉCOCITE PHAONCE • Etude en cours des modes de gestion du futur équipement avec visites de sites (la Friche, la Cité des arts...) et des entretiens. ÉQUIPEMENT CULTUREL DE DOS D'ÂNE Lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un équipement culturel dédié : cahier des charges, définition de la méthodologie, comité de pilotage de lancement.
DÉVELOPPER LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	• Partenariat institutionnel avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie à Madagascar, le Territoire de l'Ouest, l'ONG GRET et le SYCTOM. Démarré avec une 1ère phase de diagnostic approfondi de la gestion des déchets, ce projet a permis d'identifier les principaux enjeux et de poser les bases d'un futur plan opérationnel. Un diagnostic territorial agricole a été élaboré pour mieux comprendre les enjeux locaux et envisager des solutions adaptées de valorisation des déchets végétaux en compost.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
DÉVELOPPER LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	• Mobilité internationale de jeunes : - o Accueil d'une Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) en partenariat avec France Volontaires, en provenance du Mozambique - o Une VSI a été affectée à l'île de Sainte-Marie pour le suivi du partenariat avec la Commune Urbaine, notamment pour le volet environnement. • Projet socio-éducatif en faveur des enfants vulnérables à Tuléar avec le Centre d'accueil Socio-Educatif et Musical, facilitant ainsi la mise en œuvre d'activités culturelles et artistiques et des actions autour du sport pour favoriser la réintégration sociale et éducative des enfants vulnérables. • Mobilisation d'une équipe d'étudiants et de chercheurs de l'Ecole Supérieure d'Art pour étudier l'histoire de la piraterie dans l'océan Indien, en particulier est mené sur La Réunion, Madagascar et le Mozambique. • Voyages solidaires du T'COS avec une douzaine d'agents du Territoire de l'Ouest qui ont pu participer à des actions solidaires sur la région de Tuléar autour de l'éducation, la culture et l'environnement. • Soutien aux projets communaux dans leur projet de coopération

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
COCONSTRUIRE UNE POLITIQUE CULTURELLE AVEC LES COMMUNES POUR L'OUEST	• Finaliser la feuille de route technique ; réception des livrables qui feront l'objet d'une présentation en comité technique, aux communes et acteurs culturels du territoire ; clôture du marché. • Lancer la réflexion sur le plan d'action interne, découlant de la feuille de route technique.
SOUTENIR LES SALLES DE DIFFUSION ET RENFORCER LE DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION «BÉKALI»	• Poursuivre le soutien aux festivals afin que l'ensemble du territoire bénéficie d'actions culturelles et de spectacles de qualité. Une attention particulière sera apportée aux actions décentralisées, dans l'objectif d'étendre encore plus la couverture culturelle territoriale et l'accès à la culture. • Soutien à la création et aux artistes émergents : dans le cadre de la nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens 2026-2028, le partenariat du Territoire de l'Ouest avec les quatre salles portant le dispositif « Békali », se poursuivra. • Poursuivre le soutien et l'accompagnement à la professionnalisation des artistes. • Augmenter le soutien aux quatre salles de diffusion du territoire (Théâtre Sous les Arbres, Kabardock, Lespas et Le Séchoir) et les accompagner dans la structuration de leurs projets artistiques et culturels.
LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	• Avis favorable de la Préfecture sur l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire » en février 2026 : - o Mise en place d'une équipe dédiée et mutualisée en lien avec les communes. - o Mise en place d'un comité de pilotage intercommunal. • Poursuivre le renforcement des connaissances et la valorisation des patrimoines du territoire de l'Ouest.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
RENFORCER L'ÉCOLE ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	• Accompagner l'organisation et le renforcement des moyens humains et financiers nécessaires à l'exploitation du Centre Artistique Françoise Lallemand. • Maintenir l'offre d'enseignements artistiques au plus près des quartiers de toutes les communes, afin de faciliter l'accès à la pratique artistique des habitants du Territoire de l'Ouest. • Dans une perspective de structuration, l'EAIIO prévoit d'élaborer son projet d'établissement en 2026. • Mettre en place un dialogue de gestion rapproché avec la régie et un pilotage par indicateurs, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'EAIIO et le Territoire de l'Ouest pour 2025-2030.
DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE DE L'OUEST	LENA • Poursuivre le développement de l'accueil des groupes au niveau du studio d'enregistrement. • Poursuivre le déploiement de l'accueil d'artistes en résidence au sein de la maison d'artiste, en partenariat avec l'ESA (Ecole d'art de La Réunion). • Poursuivre le développement de la mise à disposition des ateliers artistiques aux compagnies et artistes. • Comités de suivi réguliers avec les divers partenaires (PNR, Maoteo) ; écriture commune du règlement de site ; échanges sur les améliorations du site (végétalisation, espace scénique...). CENTRE D'ART – ÉCOCITE PHAONCE • Poursuivre l'étude ; arbitrage sur le mode de gestion retenu et préparation de la mise en opérationnalité. ÉQUIPEMENT CULTUREL DE DOS D'ÂNE • Poursuivre l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un équipement culturel dédié ; cahier des charges, définition de la méthodologie, comité de pilotage de lancement. • Lancer l'étude de programmation.
DÉVELOPPER LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	• Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action avec la commune urbaine de l'île Sainte-Marie (Madagascar) suivant les axes suivants : valorisation de l'expertise technique du Territoire de l'Ouest dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'aménagement, de l'écotourisme, la mobilité des jeunes, les échanges culturels et sportifs... • Poursuivre les récents partenariats avec l'ESA (Ecole d'art de La Réunion), et avec le Mozambique dans le cadre de TEJO (territoire volontaire).

7. DISPOSER D'UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE

Politique publique en lien avec la finalité : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
ORGANISATION TERRITORIALE, RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES	GESTION RESSOURCES HUMAINES : • Stabilisation des effectifs en accompagnant les départs d'une réflexion et en objectivant les demandes de remplacement. • Développement du contrôle de Gestion RH en lien avec la mise en place d'un Système d'Information Décisionnel. • Renforcement des partenariats pour l'accueil d'apprentis et de stagiaires. • Mise à jour du Règlement Intérieur Général et pérennisation des nouvelles modalités de Gestion du Temps de Travail, en lien avec le système de badgeage. • Evaluation et pérennisation du dispositif expérimental d'Astreintes et de Permanences. • Déploiement de la politique en matière de santé et de sécurité et approbation du nouveau Document Unique. • Renforcement du suivi et de la réalisation des formations et habilitations obligatoires. • Augmentation du taux d'emploi direct (DOETH) en lien avec la mise en œuvre de la politique handicap. • Formalisation et mise en œuvre d'une politique « Qualité de Vie et Conditions de Travail » en y intégrant la dimension « Sport Santé au Travail ».
	POLITIQUE D'ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE • Stratégie de bon achat formalisée en 2016. • Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable validé en 2022. • Mise en place des comités d'experts et/ou démarche de sourçage pour dynamiser le tissu économique par la prise en compte des caractéristiques des TPE/PME. • Présentation des actions et communication de la programmation des marchés lors du SALON LOKAL face aux entreprises locales.

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
ORGANISATION TERRITORIALE, RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES	NUMERIQUE • Déploiement effectif de la Gestion des Relations Usagers (GRU) sur le volet environnement : - o Stabilisation des processus métiers de la Direction de l'environnement ; - o Déploiement de nouveaux formulaires (environnement, transport, tourisme). • Stabilisation de l'application Mobile : - o Appropriation de l'usage par la Direction de la Com. - o Elaboration de la fonctionnalité « alerte déchet » avant son déploiement. - o Mise à jour des pages de l'application mobile en cohérence avec le contenu du site internet et des évolutions de la GRU (portail de démarches). • Déployer le plan de gestion électronique des documents : - o Expérimentation du parapheur électronique avec signature externe. - o Amélioration de la mise en signature depuis le système de gestion des courriers. - o « Ateliers SI » sur certaines directions (Moyens Généraux, Travaux et Patrimoine, Eau...). - o Archivage électronique d'autres flux que les flux automatisés (bandes audio des instances délibérantes). - o Expérimentation de l'outil collaboratif Trello (44 utilisateurs).

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
ORGANISATION TERRITORIALE, RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES • Renforcer le pilotage des effectifs et des compétences. • Sécuriser et fluidifier les processus de gestion RH. • Renforcer l'attractivité de l'employeur public via le développement des compétences, la qualité de vie au travail et l'action sociale. • Mettre en œuvre les plans d'actions égalité professionnelle et promouvoir l'inclusion (handicap). • Renforcer la Santé/Sécurité à travers la mise en œuvre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. • Coconstruire une culture managériale commune et affirmée. • Poursuivre un dialogue social structuré et apaisé.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
ORGANISATION TERRITORIALE, RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES	POLITIQUE D'ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE • Annualiser la «Journée du Territoire» : une session d'accompagnement pour les entreprises sera mise en place pour les aider à répondre efficacement aux appels d'offres, en ciblant particulièrement les TPE/PME. • Renforcer la négociation dans les marchés publics, avec un objectif de 40 % de marchés négociés. • Mettre en place une base de données des prix fournisseurs pour améliorer le rapport qualité-prix. • Mettre en œuvre le verdissement des achats en accord avec les obligations de la loi Climat et Résilience, en prévoyant la prise en compte de l'environnement dans les clauses d'exécution et la prise en compte des caractéristiques environnementales dans les critères d'attribution des marchés.
	NUMÉRIQUE • Gestion Relation Usagers : élaborer un plan de déploiement pour élargir le service aux autres compétences du Territoire de l'Ouest. Ce plan intégrera le plan de développement de l'application mobile. • Application mobile « L'Ouest Poulavi » : - o Mettre en place la fonctionnalité de notification de collecte « alerte déchet ». - o Mettre en œuvre le connecteur avec la solution de gestion patrimoniale. • Déployer le plan de gestion électronique des documents : - o Accompagner la Direction du Tourisme et de la Culture pour l'acquisition d'un système de gestion et valorisation du patrimoine culturel, notamment dans le cadre du Label Art et Histoire. - o Mettre en œuvre la signature externe avec le e-parapheur, de la création de marchés dans le système financier via notre outil de rédaction des marchés. - o Finaliser le plan de dématérialisation de la fonction « actes » : mise en place d'un système de publication réglementaire des actes ; assistance à l'archivage électronique des documents et la dématérialisation des actes des ressources humaines. - o Amorcer les actions d'automatisation du stockage et du système d'archivage électronique : gestion automatisée des dates limites d'utilisation ; mise en place des modules de versement et de gestion du tableau de gestion du Territoire de l'Ouest. - o Lancer la migration de l'outil de gestion de la documentation. - o Expérimenter des évolutions de nos applications vers l'intelligence artificielle.

8. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION

Actions 2025

Les défis à relever	Actions
PARTICIPATION DES ACTEURS	• Concertation avec les différentes parties prenantes (réunions de pilotage, comités techniques, réunions publiques, enquêtes publiques). • Déploiement de plans de communication (affichage, articles et « spots » dans les médias, sur le web...). • Mise en place de séminaires. • Consultation du Conseil de Développement sur les politiques publiques importantes.
ORGANISATION DU PILOTAGE	• Mise en place d'ateliers techniques, de modalités d'échanges avec les communes et les services de l'État, comités de pilotage multiformats et multi-acteurs. • Revues de projets.
TRANSVERSALITÉ	• Mise en place de réunions thématiques. • Planification des calendriers de coordination des politiques (opérations d'aménagements ou de constructions, SCoT, ORT, PDM, PLH, Charte rurale, Schémas des Aménagements Touristiques...). • Projet de territoire, CRTE, rapport développement durable.
ÉVALUATION PARTAGÉE	• Mise en chantier de l'élaboration d'indicateurs spécifiques, en lien avec les partenaires, croisement et analyse des documents.
AMÉLIORATION CONTINUE	• Après évaluation, réajustement ou modification du projet.

PERSPECTIVES 2026

Les défis à relever	Actions
EFFORTS EN MATIÈRE DE DÉMARCHE	• Mobiliser en interne et en externe. • Développer les sources d'informations et d'indicateurs pour la mise en place d'un plan pluriannuel d'évaluation. • Poursuivre la démarche participative autour du projet de territoire et de la transition écologique. • Coconstruire un cadre de coopération Territoire de l'Ouest. • Animer le Conseil de Développement.
PROJET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	• Adapter l'administration aux évolutions législatives.

DEUXIÈME PARTIE

II. LE TERRITOIRE DE L'OUEST, UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

1. ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNE DU TERRITOIRE DE L'OUEST

THEMATIQUES	ACTIONS CONDUITES EN 2025	BILAN/EVALUATION
ADAPTER LE PATRIMOINE BÂTI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGETIQUE	AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGETIQUES DES INFRASTRUCTURES DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES • Améliorer les performances énergétiques des voiries et des ateliers dans les zones d'activités économiques ou encore des infrastructures touristiques consiste à adopter des solutions durables pour réduire la consommation d'énergie et l'impact environnemental. Pour les voiries, cela peut inclure l'installation d'éclairages publics à basse consommation ou solaires, ainsi que l'utilisation de matériaux recyclés pour les infrastructures. • Dans les ateliers, l'amélioration passe par une meilleure isolation thermique, l'utilisation de systèmes de ventilation écoénergétiques, et l'intégration d'énergies renouvelables. Ces actions visent à réduire les coûts opérationnels et à renforcer la durabilité des activités.	L'exercice 2025 a marqué une étape déterminante dans la gestion environnementale du patrimoine intercommunal, avec des résultats dépassant significativement les objectifs initiaux. • Réduction de 22% de la consommation électrique sur les Zones d'Activités Économiques, soit une économie de 33k€, démontre l'efficacité du programme de relamping LED/solaire engagé (41% du parc équipé à ce jour). • Dynamique accompagnée d'une campagne de mise aux normes des rejets d'effluents sur l'ensemble du patrimoine (ZAE, Pôles de Proximité, campings). Ces résultats s'inscrivent dans un contexte réglementaire renforcé avec l'obligation légale d'élaboration d'un budget vert pour la prochaine mandature. La Direction du Patrimoine et des Travaux se positionne ainsi comme un acteur clé de la transition écologique territoriale, avec un patrimoine comptant 22 ZAE et 8 sites bâtis représentant un potentiel significatif d'optimisation énergétique et environnementale.

THEMATIQUES	ACTIONS CONDUITES EN 2025	BILAN/EVALUATION
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION TECHNIQUE ET PATRIMONIALE	• Déploiement de la solution numérique pour la gestion technique et patrimoniale des travaux à réaliser sur la Direction des Travaux et du Patrimoine et la régie Habitat. • Préparation du connecteur avec le système financier (commande).	• Taux de dématérialisation à 100% pour Direction Travaux Patrimoine et le Fonds Mutualisé de l'Amélioration de l'Habitat. • Prochaine étape déploiement sur les Moyens Généraux.
MODERNISATION DU PARC AUTOMOBILE	Le parc automobile du Territoire de l'Ouest se modernise pour pallier les défaillances mécaniques et réduire l'empreinte carbone de la flotte. Le remplacement des véhicules thermiques par des modèles à faibles ou très faibles émissions de CO2 est donc une priorité. • Rajeunissement de la flotte de véhicules du parc automobile : - o 12 nouveaux véhicules acquis dans l'année dont 3 remplacés : ◆ 4 électriques ◆ 4 hybrides ◆ 4 thermiques dont 1 4x4 dédié pour les missions extérieures dans le cadre des astreintes cycloniques • Déploiement de 7 bornes de recharge électrique sur tous les sites administratifs (2 à ANSELLIA, 1 à exSOGIM, 1 à FMAH, à BIE, 1 à LEADER, 1 à LENA).	• Réduction de la consommation d'énergie fossile et réduction des coûts de fonctionnement et d'entretien. • 45 % du parc est composé de véhicules à faible émission.
OPTIMISATION DU TRI DES DÉCHETS EN INTERNE	• Installation armoire de tri pour bouteilles en partenariat avec l'association RÉUTILZ. • Commande de poubelles de tri pour les sites administratifs de Ansellia, et ex-SOGIM. • Collaboration avec les services en charge d'assurer la collecte et le recyclage des déchets triés. • Sensibilisation du personnel à l'importance du tri des déchets par des campagnes d'information et de formation.	Développer et harmoniser les dispositifs de tri des déchets sur l'ensemble des sites administratifs avec plus de 25kg récoltés chaque semaine, soit 1,3 tonne l'année.

2. MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION

THEMATIQUES	ACTIONS CONDUITES EN 2023	BILAN/EVALUATION
UNE ORGANISATION DU PILOTAGE TRANSPARENTE ET OUVERTE	• Réunion Cabinet-DGS des communes en amont de la conférence des maires. • Organisations de revues de projet interne avec les directions de projet. • Dialogue de gestion pour ajuster la prospective financière et le budget primitif à la réalité des projets.	• Réunion Cabinet-DGS : tous les 15 jours. • Tenue des réunions avec les directions de projet et les directions supports et les partenaires extérieurs sur des résolutions de problématiques financières, d'exécution de marchés, de foncier et sur les travaux. • Dialogue de gestion : 2 fois dans l'année.
DES MODES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX DANS LES SERVICES ET AVEC LES FUTURS UTILISATEURS DE SITES	• Comité de direction (CODIR) avec revues de projet interne avec les directions de projet, les directions supports.	• Réunions mensuelles avec toutes les directions.
UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET UN BILAN EVALUATIF PARTAGÉS DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ	• Contrôle de gestion, dialogue de gestion, diagnostic réalisé par AMO lors du renouvellement des documents cadres.	• Lancement d'une évaluation de la politique de coopération décentralisée en 2026.

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260415-2026_024_CC_22-DE



**TERRITOIRE
DE L'OUEST**

- LA POSSESSION
- LE PORT
- SAINT-PAUL
- TROIS-BASSINS
- SAINT-LEU